

suivants : mensonge, mensonger, faux, mentir. BH (1987) renvoie au FEW, VI, I, 743, b.

[ātrav 9] < entrave : le mot signifie ordinairement "problème" (Valdman *et al.* 1981).

[kupab 17] < coupable. Néologisme d'emploi.

Les autres formes attestées sur la carte figurant également sur d'autres cartes commentées *supra*, nous renvoyons aux commentaires qui leur sont associés :

[lādjèz 4] (comm. 345 et 590), [tripòt 4] (entre autres, comm. 345, 346 et 575,

[aksyónè 2] (comm. 553), [fèzè di kōt 9] (576, 578, 587), [mètdam 11, mun mètdam

17] (comm. 553), [t^ripótay 12] (345 et 346), [juda 12] (comm. 590), [kókè 16] (comm.

553), [pa sèryé 16/pa sèryé 19] (comm. 573).

B. "Mentir" :

[fè māsōy 10, fè mātè 10, fè fʔaz 10] < faire (des) mensonges, faire (le) menteur, faire (des) phrases.

[bay māti 16, 17, 20] < bailler menterie ; litt. donner des "mensonges". [māti] signifie donc à la fois "menteur" (voir *supra* comm. A) et "mensonge". Le réun. offre, d'après RC (1974 : 806), le mot "mātri" (mensonge) qui constitue une survivance (FEW VI, I, 745, a). Aucune raison phonétique n'empêche le créole haïtien de conserver [mātri] ; or comme nous l'avons signalé, un tel lexème ne semble pas attesté dans cette langue.

C. Réun. (ALRè 176) "li rāmàs là mātri, ~ mātè:^r, ~ māsōj, ~ là māsōjri, ~ le kōt, li fè le kōt, li rākōt ē làdi làfè, lu sé t œ mātè:^r, li sé t ē mātè:^r, œ zàmàsè:^r d kōt, œ fèzè:^r d kōt".

Quad. (MB) "mantè" (menteur ; peu usité) ; "manti" (mentir) ; (LMPT) "mantè, plannè" (menteur) ; "bay blé, chouté, bay bòl" (mentir).

592 Odyansè sa a (ce blagueur) ; raconter des histoires

A. Certaines des formes attestées sur cette carte figurent également sur la carte 343 ("Histoire, blague"). Voir également les cartes et comm. 330 ("Plaisanter) et 331 ("Plaisanterie).

[blagè 2, 3, 11, 15, 17, 19, 20/blagè 5, 20] < blagueur : le lexème s'emploie comme adjectif ou comme substantif (3, 19). Bien que plus rares que leurs correspondantes étirées, des voyelles antérieures arrondies se conservent dans deux localités. Contrairement à ce qui se produit pour [mātè/mātò] (cf. comm. 591), nous n'avons pas de variante [blagò]. Survivance.

[bétizè 16/bétizyè 19] < bêtise : nous observons dans ces néologismes créoles la variation [-è/-yè] du suffixe qui sert à la formation des noms d'agent. Ce suffixe est issu du suffixe français "-eur".

[fasè 6*] < farceur. Voir le réun. (*infra*). Survivance.

[désip 4] < disciple.

[mun fwazè 12, grāmun fwazè 14, frazè^r 20] < phraseur. D'un point de vue phonétique, il est intéressant d'observer l'alternance [r/w] devant le segment vocalique [a], ainsi que la distribution de [ʀ] en finale de mot. Le français offre pour le mot "phraseur" le sens "faiseur de phrases, de vains discours". Il s'agit en ce qui concerne le créole d'un néologisme d'emploi (transfert) ; le mot créole n'a pas le sens péjoratif qu'il offre en français, il signifie "qui aime parler".

[ódyāsè 6*/ódzjāsè 7/ódyāsè 10+, mʋn ódyās 18] < audience. Au sujet de la valeur créole de ce néologisme, voir le comm. 330 B.

[ãdʒózɛ̃ 8/ãdyózè 9] < enjôleur ? : cf. comm. 330.

[mʋn ki gō ← ð bèl riyā 12] < rire : "personne qui a une belle capacité à rire". Nous rapprochons le substantif [riyā] du lexème [kutā] (cf. carte et comm. 589). Le créole semble bien disposer d'un suffixe nominalisant [-ā].

B. Réun. (ALRé 177) "ē blàgè:f, ē fà:f sè:f, œ fɛ́zɛ̃:f d kōt" (blagueur). Guad. (MB) "blagè" (blagueur) ; (LMPT) "bay lablag" (blaguer) ; "blag, lablag" (blague).

593 Woule (rouler qqn, duper qqn, tromper)

A. Voir également la carte 553 ("Rusé").

[viré 1, 7, 19] < virer : il s'agit ici de l'emploi métaphorique d'un verbe que nous avons classé comme survivance (cf. comm. 501 [viré]).

[l ap fò ← w fè viré-tunē 5] litt. "il te fait faire des allées et venues". Le composé verbal [viré-tunē] figure sur la carte 497. Nous l'avons classé parmi les survivances (< virer et tourner). La forme est ici employée comme substantif (dérivé impropre).

[tunē {m...} 19] < tourner. Il s'agit de l'emploi métaphorique d'un mot qui constitue au départ une survivance.

[l ap bò ← w viwol 6] < virole : "petit cercle ou anneau de métal dont on garnit l'extrémité d'une canne et, spécialt, le bout d'un manche pour assujettir ce qui y est fixé et empêcher le bois de se fendre" (LGRLF). La locution verbale créole offre à peu près le sens "violer" (métaphore). Voir aussi le tour [sa sō viròl 7] "ça c'est une virole".

[wulé 2, 3, 6, 7+, 8, 15, 18] < rouler qqn : curieusement le mot français "rouler" ("exploiter (qqn) en le trompant ; influencer à sa volonté") est glosé comme "moderne" (1840) dans LGRLF. Or le réun. emploie le mot "rulé" avec la même acception. Il faut croire que les colons français du XVIIe siècle usaient déjà du verbe "rouler". On peut aussi envisager que le mot se soit introduit plus tard dans les deux créoles.

[sé nā ò rō l ap pasé v 7, l ap fò w fè wō rō 7] < rond ; litt. "c'est dans un rond qu'il te passe, il te fait faire un rond". Néologisme (par métaphore).

[pasé nā bétiz 10] < passer par, à ... : "soumettre à l'action de" (LGRLF). Nous notons en particulier le changement de préposition. [bétiz] offre ici plutôt le sens "action ou parole peu intelligente, sottise ou madroite" (LGRLF).

[blófé {y, l...} 5, 20] < bluffer : la question qui se pose est de savoir si le verbe a été introduit en créole par le biais d'un emprunt direct à l'anglais ou s'il est passé du français au créole (cf. comm. 553).

[bulvèsè 10] < bouleverser.

[fè {u...} fè juju 14, fè {m...} fè makak 17] litt. "te faire faire joujou, te faire faire (le) singe".

[m fō ← ð plā su tèt... 11] < plan : "faire un plan sur qqn".

B. Réun. (ALRé 179) "réyé, bàgè, bè:f né, fut dèdā, trōpé, gwàyé, mèt œ bwà, rulé, etc.". Guad. (MB) "kouyoné" ; (LMPT) "mafyté, kouyonné, badiné, bagoulé, andoyé, bay so".

594 Flate (flatter) ; flatteur

A. [flaté 1+, 2+, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 18, 19, 20] < flatter. Ce terme est d'emploi général.

[karésé 2, 4, 9, 17] < caresser : "Fig., vx. [...] Faire des démonstrations d'affection, d'amitié, de bienveillance plus ou moins sincères à (qqn)" (LGRLF).

[niéé {mun nã...} 2] < licher (forme dialectale de "lécher"). Le mot français a subi une évolution phonétique particulière. De ce fait ce verbe peut être classé parmi les déformations aberrantes de mots français : la correspondance phonétique fr. [l] > cr. [n] est, en effet, bien loin d'être constante. Comme explication, nous pouvons suggérer une attraction paronymique (nichier) ou un phénomène d'assimilation progressive lié à l'emploi de ce verbe à la première personne [m(wě) → niéé].

[fè vòg 16] < vogue ? : le français offre le tour de la langue technique suivant : "Vx. *Voguer l'argile*, la manier, la pétrir avant le tournage". La locution verbale créole est à considérer, si cet étymon est correct, comme un néologisme (composé). Nous avons eu l'occasion de souligner, à différentes reprises, le remarquable maintien de termes relevant en français de différents technoclectes en créole haïtien.

[acté figi 16] < acheter qqn ; litt. "acheter la figure" : néologisme (métaphore).

[l ap ẽcé byē avèk {li...} 18] < être bien avec qqn : "(en le flattant) il cherche (à être bien) avec lui"

B. "Flatteur":

[flatè 1+, 2+, 4, 6, 7, 9, 11, 14, 15+, 18, 19, 20/flatè 3, 5/flatè 10+/flatè 8, 16]

< flatteur : il s'agit d'une survivance. Les variations phonétiques sont analogues à celles observées à travers les différentes formes du mot [mâtè] : voir comm. 591.

Autres lexies attestées :

[sā wõt 15, mun sā wõt 17] < sans honte, [ō eē sā karaktè 17] "un chien sans caractère", [mun ēsvyā] < ?, [dèè viv 1] "(un) derrière vivre".

C. Réun. (ALRé 180) "œ flâtè:ʳ, ē flâtè:ʳ, ā vātè:ʳ, œn āturè:ʳ" (un flatteur) ; "flâté, vāté, kàrésé, fè:ʳ flâtri, fè:ʳ pòpòt, etc." (flatter).

Guad. (LMPT) "dousiné, fè bas, flaté, niché, batdo" (flatter).

596 Kouto de bò (hypocrite)

A. [kutó dé bò 1+, 2, 5+, 7, 10, 11+, 15+, 18+, kutó kupé dé bò 16, kutó dé dā 5, kutó dé lāg 16, kutó dé lām 18, kutó fòmasi 19] litt. "couteau (à) deux bords, couteau (qui) coupe (des) deux bords, couteau (à) deux dents, couteau à deux langues, couteau (à) deux lames, couteau (de) pharmacie. Le réun. offre pour désigner un hypocrite des tours très voisins : "œ kutó d'è fās, œ kutó d'è tàyā". Il en va de même en guad. (LMPT). Il s'agit vraisemblablement, au moins pour certaines des expressions haïtiennes, de survivances.

[mun ki zuti] < outil : métaphore (dangereux comme un outil (tranchant)).

[razwa 16] < rasoir. Néologisme (métaphore). Le réun. use de la comparaison figurative "bug là, lé kōm ē rāspāy" (cet individu est comme un hache-paille).

[ʳipókrit 3/ipókrit 5, 7, 9, 14, 16, 20, zāmi ipókrit 9, ipókrit karésā 5, 10]

< hypocrite ; "hypocrite, hypocrite caressant, ami hypocrite".

[u s ẽ ò ẽjé lāg] litt. "toi c'est un changer langue", [ō kōtwólè lāg 16] litt. "un contrôleur (de) langue".

[avwa dé fas 17] litt. "avoir deux faces" : cf. la première série de formes *supra*. Nous hésitons quant à l'étymon de [avwa]. Le verbe français "avoir" ne s'est pas imposé en créole et nous pourrions observer ici la seule trace de ce verbe.

[mun ki pòlitik 18] < politique (adj.) : "Fig., vx. Adroit et fin, qui sait arriver à son but et s'accorder au temps" (Académie 1694).

(*Les hypocrites*) sont trop politiques pour cela (...)

MOLIERE, *Tartuffe*, Préface (cité in LGRLF).

L'adjectif créole est un néologisme (par métonymie).

[mun sa é mòdé-suflé 4] < mordre, souffler : néologisme (substantif composé).

[flabó 18] : ce mot reste d'origine inconnue.

[kutakuta 3] < ?

Les expressions figées recueillies en 17 et 20 signifient respectivement "un coup (aux ? dans le ?) waters, un coup dans le pilon" et "tu feras que deux rats meurent dans le même trou".

En ce qui concerne les formes [tripòt 6, 20], [tripótay 20], [juda 1, 6, 16], et [fèzè dé kòt], voir les cartes et comm. 345, 346, 575, 590, 576, 578, 584 où ces formes sont d'usage général.

B. Réunion. (ALRé 180) "œn ipókrit, œ fu:rb, œ juda, ē zida, ē su:rnwà, œ kutó d'è fàs, œ kutó d'è tàgã". Guad. (LMPT) "tanbou-a-dé-bonda, kouto-a-dé-lanm, fozoro, fo".

597 Nèg "lwanjè" (vantard)

A. [lwājè 1+, 3, 4+, 6, 11+, 14, 15+, 18+, 20/lwājè 5/lwājè^r 7/lwājè 10]

< louangeur : "Vieilli. Qui a l'habitude, la manie de louer" (LGRLF). Contrairement à ce qui se produit pour d'autres lexèmes issus de mots français à suffixe "-eur" (cf. comm. 591 [mātò], comm. 594 [flatò], aucune variante [lwājò] n'est attestée.

[lwaj 2/lwāj 8, nèg lwāj 8] < louange : néologisme morpho-sémantique (le mot créole est ici employé comme adjectif)

[vātè 3] < vantard : ce néologisme est intéressant dans la mesure où il offre une "normalisation" sur le modèle des dérivés créoles à suffixe [-è].

[blagè] < blagueur : voir le comm. 592.

[djòlè 5, 12+, 19/djólè 11/dyòlè 9/dyólè 11] < gueule : ces dérivés sont construits sur le radical [djòl/dyòl] "gueule". Sur le plan phonétique, nous notons les alternances [j/y] et la variation de la voyelle moyenne [ó/ò].

[blófè 19] < bluffeur : cf. comm. 553.

[paladʒèz 16] < parler : ce dérivé est à rapprocher d'un autre néologisme, en l'occurrence [paladò] "bavard", construit en suffixant le morphème issu de l'espagnol [-adò] sur la base du radical [pa-] (cf. comm. 328, entre autres). [paladʒèz] suppose deux suffixations enchaînées ; il est à noter que le suffixe [-ʒèz] ne marque pas le féminin.

[éskayòt 12] < Judas Iscariote : cf. comm. 590.

[fòma 2] < format : Valdman *et al.* 1981 offre l'entrée "granfòma" (crâneur, m'as-tu-vu).

[jama 4] : ce mot est d'origine inconnue.

"Cette personne se vante" : [mun sa: fè vòg 16] (le verbe a le sens "flatter" sur la carte 594 au même point d'enquête) ; "elle se vante" [l ap ba tèt li ò lwāj, not. et pt 18] ; "se vanter" [fè lwāj not. 4 et 5, pt 7]. Dans le second énoncé, nous remarquons une marque explicite du caractère réfléchi du verbe.

B. Réun. (ALRé 181) "ē vātá:f, ē gōflè:f". Guad. (LMPT) "blagè(z), blagyè(z), potanta" (vantard); blagé" (se vanter).

599 Chèlbè (vaniteux, prétentieux)

A. [èlèbè 2, 17/èlèbè 18, nèg èlèbè] < chère belle ?? : mot d'origine obscure. On use beaucoup du mot dans l'acception "élégant", "coquet", "bien habillé".

[bòdè 19] < brodé ? : ce mot appelle la même remarque que [èlèbè].

[a'ístókrat 9, mun éstókrat 15] < aristocrate : la seconde forme citée constitue une déformation de l'étymon français (aphérèse + changement phonique i > é).

[mun arivis 17] < ariviste.

B. De nombreux témoins, plutôt que de s'en tenir au seul énoncé du lexème recherché, ont proposé un tour correspondant à "être vaniteux, être prétentieux".

[fè lélit 1, fè èlèbè 1+, 3, 5, 6, 10/fè èlèbè^r, fè bwòdè 7, 16, fè ètérésā 3, 7+, 15+/fè ètérésāt 4, 8, 12, fè ètérésāt ak kò li 16, fè jamédódó 7, fè ÷stókrat 16] < faire le... (sujet n. de personne ou d'être animé) "imiter intentionnellement, chercher à passer pour..." (LGRLF) : litt. "faire (l')élite, faire ?, faire (le) brodé, faire (l')intéressant, faire (l')intéressant avec son corps, faire (le) jamais dodo, faire (l')aristocrate. Le réun. comporte lui aussi de nombreuses locutions verbales en "faire", dont certaines sont très proches de l'haït., comme par exemple "lu fè làristókrāt" (il fait l'important, sur le plan social).

[l ap gōflé 5] : nous hésitons entre deux étymons, le verbe du français familier "se gonfler" ("s'enorgueillir, être fier") et le participe passé adjectif vieilli "gonflé" ("rempli d'orgueil, de vanité", d'après LGRLF). Le vocable créole est un néologisme. Le réun. use de "li gōf", "lu fé sō gōflé".

[prā pòz èpòtā li 6, prā pòz ètérésā 6, prā pòz bwódè 6/prā pòz bwódè li 14] < prendre une pose. Le mot fait partie des termes rares ou techniques d'origine française.

RC (1974 : 669) relève l'existence du mot réun. "pòz".

[pusé kò li 14] < se pousser du col ? ("Fam. Se rengorger, prendre de grands airs", LGRLF).

C. Réun. (ALRé 181) "li gōf, lu fé sō gōflé" (il se fait valoir); "li fé le (gró) blā, lu fé le màjistrā, li fé lé gró, lu fé làristókrāt" (il fait l'important sur le plan social).

Guad. (MB) "aristokrat" (prétentieux, orgueilleux); (LMPT) "prétanta, aristokrat, moun-a-kwayādz" (vaniteux).

600 Nèg sa a "pran pòz dikdògòdò" (être orgueilleux)

A. La forme donnée en entrée, qui est extraite du dictionnaire de Valdman *et al.* (1981), n'est jamais mentionnée. Les témoins ont parfois du mal à séparer des désignations recherchées lors de l'enquête leurs propres appréciations subjectives. Il nous paraît important de le mentionner.

"Orgueilleux" :

[éféryè 6] < inférieur

[ògégé 6] < orgueilleux. Survivance.

[sunwa 10] < sournois. Néologisme d'emploi.

[gwayil 10] : le mot espagnol "guajiro" désigne un "paysan de race blanche" à Cuba (d'après Toro y Gisbert). Etant donné les relations entre les deux pays, l'étymon peut fort bien être le mot espagnol (le changement phonique ne pose pas problème, il est tout à fait courant d'entendre réalisés [l] en créole les sons [r] de l'espagnol).

[mun ki méprizā 8, méprizā 20] < méprisant.

[mun gē gwó kólé 7] < collet ("petit cou"); litt. "personne (qui) a grand collet" : nous remarquons que la locution française "se pousser du col" semble s'être maintenue en créole (cf. carte et comm. 599, point 14). Le français offre une locution métonymique très voisine de celle du créole "un petit collet" ("abbé"), selon LGRLF.

[gʷó lestómak 7] "grosse poitrine" : néologisme (par métonymie).

[mun éstókrat 15] < aristocrate. Néologisme.

[mun ētérésāt 14/ētérésā 18] < intéressant : il convient peut-être d'interpréter ces formes comme tronquées (cf. en effet les tours [fè ētérésā, fè ētérésāt] litt. "faire l'intéressant", *in* carte et comm. 599).

[mun sā léspri 12] < sans esprit.

[é fyè l fyè 16] < fier.

[dòdò 18] : l'origine de ce mot nous est inconnue.

Les formes [prā pòz {épòtā, éspózā, malèdvé, grā nèg, gwó nèg, aristókrat, istókras, éstókras, bélijérā, bénijérā ...}] (< prendre la pose) attestées en divers lieux d'enquête signifient "se montrer orgueilleux". Deux constructions sont possibles : [l ap prā pòz malèdvé 4] litt. "il prend une pose de mal élevé", [li prā pòz gwó nèg li] litt. "il prend sa pose de type important" (+ déterminant possessif).

B. Réun. (ALRé 181) "li lé ò:ʳgéyé, li lé lò:ʳgèy, li lé pè:ʳsónèl". Quad. (MB) "aristokrat"; (LMPT) : pas de données équivalentes.

601 Nonm sa a "anran" (arrogant, hautain)

A. Nous pouvons faire la même remarque que lors de l'examen de la carte précédente, quant à l'absence de distinction parfois constatée entre les désignations effectives et les appréciations subjectives qu'elles provoquent. Plusieurs lexèmes mentionnés sur cette carte figurent également sur certaines des cartes et comm. précédents, ce qui contribue à les rendre moins fiables. A ces problèmes s'ajoute le fait que le lexème recherché n'est pas toujours disponible.

[āgrā 1+, 3, 6, 7, 8+, 10, 15, 16, 17+, 18+, 19+, 20/arógā 6, 11] < arrogant. La variante d'usage général constitue une déformation relativement aberrante de l'étymon : nous y voyons un phénomène de métathèse ainsi qu'une assimilation de nasalisation régressive. Le témoin 6 manifeste de la variation inhérente.

[radi 6] < hardi : ce mot pourrait être à classer avec ceux qui portent le trace du traitement normand d'un phonème d'origine scandinave ou germanique (Brasseur 1983). On peut également envisager une métathèse.

[ódas 7, ódasyé 7] < audace, < audacieux : néologismes d'emploi.

[ālè 7] < en l'air. Le mot offre le sens "en haut, sur". Il s'agit probablement d'une métonymie.

[aristókrat 9] < aristocrate.

[méprizā 9] < méprisant.

[dézagréyab 10] < désagréable.

[déguṭā 10] < dégoûtant.

[fʷékā 14/frékā 19] < ? : le mot signifie habituellement "insolent".

[gwó nè] "personne ayant un statut social important".

[mʌn wɑp] : l'origine de ce mot est obscure.

[présad 6] < ?.

[tʃò grādɛ̃ 20] < grandeur : "Emphatique ou iron. *Ma Grandeur, sa grandeur...* : le grand personnage que je suis, qu'il est... Par ext. Titre honorifique employé autrefois pour tous les grands seigneurs [...]" (LGRLF).

B. Réun. (ALRé 181) "li lé fyè:^r, li lé méprizā, li tyē sō rā, li iñò:^r de mʌn, li kóné pà lòt" (il est dédaigneux). Guad. (MB) "fyè" ; (LMPT) "aristokrat, grandizè".

602 Fè gran banda (faire l'affecté, paraître)

A. Certaines des formes qui figurent sur cette carte signifient également selon le cas "se vanter" (cf. carte 597), "être vaniteux, être prétentieux" (voir carte 599), ou "se montrer orgueilleux" (cf. carte 600). Il s'agit respectivement des locutions verbales [fè lwāy 14, fè ètèrésā 2, fè bwòdè 6/fè bwódè^r 7, fè èlèbè 2, prā pòz ètèrésāt 12].

[tayé bāda 6, 19] < tailler. L'étymon du second mot pourrait être bantou ; Baker (1993 : 142) cite le mot kikongo "bānda" (danse au son du tambour). Valdman *et al.* (1981) offre pour ce mot l'acception "élégant". Peleman (1978), après avoir mentionné la formule "larouzé fè banda toutan solèy pa lèvé" (la rosée fait l'élégante tant que le soleil n'est pas levé", donne les acceptions "bien paré, attifé, élégant, orné" et mentionne la locution "fè banda" (trancher le grand seigneur) (?).

[tayé jès 8] < tailler, < gestes : nous hésitons entre deux valeurs de l'étymon "tailler" : "tailler la route" : "avancer, faire beaucoup de chemin sans s'arrêter (vieilli)" ; "tailler" : "couper, travailler (une matière, un objet) avec un instrument tranchant [...]" (LGRLF). Quoiqu'il en soit, le tour créole est néologique (métaphore).

[tayé lèvé 15] < tailler, < lever.

[fè jòma] : étymon inconnu.

[fè jè^rs 8] < faire (des) gestes

[fè grā papa 7, 10] < faire (le) grand-papa. "Grand-papa" : "vieilli ou régional (Suisse). Grand-père dans le langage enfantin" (LGRLF). Il est à noter que ce mot composé n'appartient pas au vocabulaire créole de la parenté.

[fè āgrā 16] litt. "faire l'arrogant". Cf. carte et comm. 601.

[fè grā zuzun 16] < ? : litt. "faire l'important" (socialement). La formation est hypocoristique ; le composé est utilisé pour désigner les couches dominantes de la société haïtienne.

[fè bāda 19, 20, fè grā bāda 6, 16] : cf. *supra* [tayé bāda].

[fè bèl 17] < faire bel : c'est la forme marquée et non le correspondant non marqué ("beau") qui se trouve maintenue en créole. Cf. le réun. "li fè là bèl".

[ɛājé mæ 15] < changer, < marche. Litt. "changer de marche", = "changer sa façon de marcher".

Les substantifs et les groupes nominaux correspondants sont également nombreux :

[mʌn grā bāda 3, ò grā bāda 10, bāda 15] : voir *supra*.

[grā papa 18] < grand-papa ; cf. *supra* [fè grā papa].

[(mʌn ki) grā ɛiré 10] < déchirer.

[(mʌn ki) grā pété 10] < péter ; cf. le français familier "péter plus haut que son cul".

[mʌn ki vòg 16] < voguer : cf. cartes et comm. 594, 597 [fè vòg] "flatter ; se vanter".

[mʌn pwòz 12] < pose ?, prose ?

[ō luājé 10] < louangeur : cf. carte et comm. 597.

[ō vaévyē 15] < un va-et-vient : néologisme. Le substantif français ne désigne pas des personnes, mais les déplacements que ces dernières effectuent.

B. Description d'une femme affectée : "Elle ne marche pas de la même façon que toi ; elle lève les doigts en l'air, ses pieds ne peuvent toucher le sol ; (mais) sa maison est pleine de rats, pleine d'excréments de rats ; elle a emprunté ses sandales ; ni sa robe ni ses sandales ne lui appartiennent" (not. 9).

Enoncé gnominique : [lawuzé ap tayé bāda l tutā sōlèy pa lèvé, not. 19] litt. "la rosée fait des manières tant que le soleil n'est pas levé".

C. Réun. (ALRé 182) "li mèt là pòz, li fè là pópòt, li fè là bèl, li fè lètérésō, li fè lètérésāt, li fè là présyèz, li fè dā là dātèl, etc." (il ou elle fait des manières). Guad. (MB) "fè matadò" (se donner des grands airs) ; (LMPT) "kakoyè, dyèsèz, sokrèz, ganmèz" (femme maniérée).

603 Fè move san (se mettre en colère)

A. Les cartes et comm. 495 "Se lever de mauvaise humeur" et 586 "Etre de bonne humeur" offrent bon nombre de locutions qui font allusion au "sang" (concernant le lien autrefois établi en France entre le sang et les comportements, cf. en particulier le comm. 495).

[fè mōvé sã 3, 4+, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 16] < se faire du mauvais sang. Néologisme d'emploi.

[fè kut sã 2, 19] < faire (un) coup de sang ; en français "coup de sang" signifie "congestion" (LGRLF).

[fè kòlè 16, 17, 20] < faire (une) colère

[fè émosyō 14] < faire une émotion. Néologisme.

[sã rémōté 1, sã rémōté 4] < sang qui monte à la tête. Litt. "le sang remonte, le sang te remonte".

[muté ŋgèy 2] < monter, < orgueil. Litt. "il monte une colère".

[faéé 7] < être fâché.

[nè^rvé 7] < énervé.

[kōsakré 20] < sacrer : "Fam. (Vieilli ou régional) Jurer, dire des sacres [...]", LGRLF).

"Tu le mets en colère" : [w ap fè l égaré, w ap fè l pati, w ap fè tèt li có, tèt k^héd, carte 15] litt. "tu le rends fou, tu le fais partir, tu lui fais avoir la tête chaude, tiède".

B. Réun. (ALRé 183) "li làpré gōflé, lu fé mōté sà kólè:^r, li ābāl, li kómōs énè:^rvé, lu lé ā kólè:^r, lé nè:^r i mōt, sō nè:^rvé i lèy, sō kólè:^r i mōt, sà tèt lé có". Guad. (MB) "anrajé" (être enragé de colère) ; (LMPT) "leve cho" (se mettre en ...).

604 Fi a "anpote" (se fâcher)

A. Cette carte semble a priori faire double emploi avec la précédente. Mais si l'on en juge par les formes, il n'en est rien : les témoins font bien la distinction entre "se mettre en colère" et "se fâcher".

[ēnèvé 1/énèvé 5/énè^rvé 5/nèvé 3, 6] < énervé : une aphérèse de la voyelle est constatée dans quelques cas. Le témoin 5 manifeste de la variation inhérente et

propose entre autres une variante présentant un [r] postvocalique en position interne. Le sujet de ce verbe peut être un animé ou non (le sang lui-même ; cf. point 1).

[gē nè 5, gē ò nè 17 ; ò nè k prā 1 17] < les nerfs ("considérés comme ce qui supporte les excitations intérieures ou les tensions extérieures", LGRLF : "être sur les nerfs, avoir les nerfs tendus, avoir ses nerfs"). Litt. "avoir ses nerfs, avoir un nerf ; un nerf qui l'a pris". En créole, le mot [nè] accepte le déterminant [ò] "un". Il en va de même, du reste, pour [sā].

[gē sā v gēyē 2 ; ò sā ki rémōtó 4 v, (ò sā) ki pôté v 4] < sang : litt. "(c'est) un sang que tu as ; un sang qui te remonte, (un sang) qui t'emporte". Il est délicat de trancher entre survivance et innovation. Comme nous l'avons déjà remarqué, dans la médecine ancienne française, "le sang" désignait les humeurs, les comportements (d'après LGRLF). Les constructions sont néologiques.

[facé 7, 9, 12, 15, 18, 19 ; li facé buε li su wu 12] < (être) fâché. Le verbe intransitif est une survivance. L'énoncé du point 12 (litt. "elle fâche sa bouche sur toi") est caractéristique d'un usage néologique du verbe (emploi transitif).

[gē gwó kólè 10] < grosse colère. Litt. "avoir (une) grosse colère". Néologisme.

[kòlè 1 mōté 16] "sa colère monte" : cf. le réun. (ALRé 183) "sō kólè: r i mōt".

"Cette personne est fâchée contre/après toi" : [mun nā vin mové su wu, li maré karaktè 1 su wu] litt. "cette personne devient mauvaise sur toi, elle amarrre son caractère sur toi".

B. Pourquoi se fâche-t-on ? Parce qu'on vous a dit "des paroles déplaisantes" (not. 1), parce que ce qu'on a dit, on n'avait pas à le dire (not. 3).

"Je ne t'ai pas dit ce mot dans une mauvaise intention, (et) tu l'as pris en mauvaise part" (not. 9).

C. Réun. (ALRé 183) "li fàs, lu fàε, li kómās éné: r vé". Guad. (MB) "fè kòlè" (faire une colère ; LMPT) "kòlè, cho, lamaré ho" (être en colère).

605 Patwon an fin "awoyo" (fou de rage)

A. Dans plusieurs cas (6, 10, 15, 17), nous remarquons l'emploi de la particule aspectuelle [fin] (elle marque l'aspect achevé du procès).

Le terme proposé en entrée (recommandé par le collectif qui s'est chargé à Port-au Prince de la rédaction du questionnaire) n'est fourni spontanément qu'une seule fois (pt 10), et a été accepté en 15 et 18 ; il présente une valeur autre en 1 ("être de bonne humeur"). Son étymon reste inconnu (l'espagnol "arroyo" signifie "ruisseau"). En tant que prédicat, il peut se construire avec la préposition [su] : [l awóyó su yó 18] "il est fou de rage contre eux".

[gē gwó sā 2, ā mové sā 4, 12 ; sā 3 n gaté 12] < sang ; litt. "avoir le gros sang, (être) en mauvais sang ; son sang est gâté". Cf. les cartes et comm. 495 et 603.

[facé 14, 16, 17, i facé āpil 1, i té nā faεmā 12] < (être) fâché. Le substantif [faεmā] est un néologisme (dérivé à suffixe [-mā] ; cf. in comm. 372, 375, 396, 559, d'autres dérivés construits à l'aide du même suffixe).

[sówaj 2, mun sóvaj 3] < sauvage. "Qui a quelque chose d'inhumain, marque un retour aux instincts primitifs" (LGRLF). Survivance.

[çimérik 3, 6] < chimérique. Néologisme de sens (ellipse ? : fou d'une rage chimérique ?).

[(é)stómaké 7] < être estomaqué. Très curieusement, le lexème créole est très voisin, par le sens, de l'étymon latin "stomachari" "s'irriter" (de "stomachus" au sens de "humeur mauvaise", d'après les informations étymologiques fournies par LGRLF). Il n'offre pas le sens (pourtant glosé comme "vieux" par LGRLF) "frapper (qqn à l'estomac, à la poitrine". Tout porte à croire que l'acception latine s'était maintenue dans la parlure de certains colons. [gʷó lestómak] offre le sens "orgueilleux" (cf. comm. 600).

[maluk 7] < ? : ce mot a différentes valeurs ("mal fichu, mal fait, tordu qui n'est pas droit, etc.").

[déeēnē 10] < se déchaîner : "se mettre en colère, s'emporter contre qqn" (LGRLF). Il s'agit d'une survivance à propos de laquelle nous constatons le non marquage du caractère réfléchi du verbe.

[débòdé 15] < déborder. En français, le verbe peut être employé avec un complément ou absolument : "*Déborder en injures ou imprécations. Après s'être longtemps contenu, il déborda. La colère lui déborde du cœur*" (exemples d'emploi tirés du GRLF). Survivance.

[émósyōnē 18] < s'émotionner ?, < émotionné : "Fam. être touché, agité par une émotion" ; "Fam. Troublé par une émotion". Il s'agit en créole d'un néologisme d'emploi (restriction de sens).

[ādyablé 11/ādjāblé 20] < endiabler : le verbe français est d'emploi intransitif. "Vieux" ou "régional", il signifie "enrager" (d'après LGRLF). Le verbe créole s'emploie absolument (néologisme morpho-sémantique).

[ārajé 8*, 15, 17] < être enragé. Archaïsme.

[móvé 5, 16] < mauvais : "Qui est cause de malheur, d'ennuis, de désagréments" ("*La mer est mauvaise, très agitée, dangereuse pour la navigation*") (LGRLF). Archaïsme.

[ètè] su zōg 7] < ongles. Le tour créole peut se traduire littéralement par "un tel est sur les ongles", = "il est tout à fait en colère" (allusion au chat qui sort ses griffes ?). Cf. aussi l'expression française du même ordre : "*être sur les dents* : être accablé, épuisé, harassé de fatigue" (LGRLF).

[prā ēēn 15] < prendre, < chaîne : la locution créole semble métaphorique.

B. Réun. (ALRé 184) "sō dyāb i mōt, sō fugād i lèv, sō zāmàl i lèv" (il est pris d'une crise de fureur). Guad. : pas de données équivalentes.

607 Fi a ap "djayi" (se convulser)

A. Les convulsions dont il est question se manifestent au cours de la transe chez les adeptes du vaudou ou lors d'une crise d'épilepsie. Le témoin 7 fait référence à la transe, le témoin 10 à l'épilepsie ; quant au témoin 11, sa réponse laisse supposer qu'il utilise des verbes distincts selon qu'il s'agit de la transe ou de l'épilepsie.

[djayé 2, 8+, 16/dyayé 8, 19/djayi 9, 10, 15/ djayé 11/dyayi 14] : l'étymon est inconnu. Le témoin 11 emploie ce verbe à propos des convulsions de la transe vaudou, alors que le témoin 10 l'associe au "mal caduc".

[prā lwa 7] < prendre : litt. "prendre lwa" (= être possédé par la divinité vaudou").

[krazé kò 3, déeiré kò 17, rédi kò 20] < écraser son corps, < déchirer son corps, < raidir son corps. Survivances. [deieuré kò] est peut être dû à une attraction paronymique ([détiré 17]).

[tōbé atè 7, wulé atè 9, 20, jikóté atè 11, grajé atè 9] < tomber à terre, rouler à terre, gigoter à terre. Les trois premières locutions verbales constituent des

survivances. Le verbe [grajé] signifie "raper" ; le correspondant substantif est [graj] d'origine inconnue. L'image est claire : au cours de la convulsion, le sol est rapé (griffé).

[jũgóté 10/djigóté 10] < gigoter ("Remuer vivement les jambes et par ext., agiter ses membres, tout son corps" LGRLF). Survivance.

[viré 7] < virer : le mot figure, dans son emploi courant, sur la carte et le comm. 501.

[détiré 16, 17] < se détirer : "étendre ses membres pour se délasser" (LGRLF). Néologisme de sens.

[dāsē 2] < danser. Néologisme (métaphore).

[kawulé 2] < carole ?? ("Anciennt. Danse en rond, au moyen-âge", LGRLF).

B. Réun. (ALRé 184) "li bāt sō pyé atè:ᶠ àvèk là kólè:ᶠ, li tãp atè:ᶠ àvèk~, li dās èk là rãz, li fuy là tè:ᶠ àvèk là kólè:ᶠ" (il trépigne de fureur). Guad. : pas de données disponibles.

608 Une crise de colère

A. Si l'on en juge par leurs réponses, il semble que les témoins établissent une distinction entre la crise de colère (6, 10, 11, 12, 16) et la crise qui, survenant lors de certains états émotionnels, peut s'accompagner de syncope (14, 15, 19, 20). Dans le premier cas les témoins évoquent le "mauvais sang" (colère), le sang qui "remonte", les nerfs et l'énervement, le "coup de sang", le "sang gâté".

[kriz 11+, kriz kólè 6+, 10, 12, 16/kriz kólè 11] < < crise, crise de colère. Les témoins utilisent les locutions verbales suivantes : [li gō ɛ ò kriz kólè ki prã 1] "il a une crise de colère qui l'a pris" ; [ò kriz kólè k prã ɔ ni] "une crise de colère qui l'a pris" ; [1 gē kriz kólè] "il a une crise de colère".

[kriz 14+, 15, 17, 18, 19, 20 kriz dé nè 18] < crise, crise de nerfs. Pour ce type de crise, si les témoins utilisent également le tour [li gō ɛ ò kriz ki prã ɔn] ou invoquent le sang (19) ou les nerfs (19), le plus souvent ils citent l'expression [tòbé kriz 15, 19, 20] litt. "tomber en crise". Le témoin 19 fait explicitement allusion aux soubresauts qui agitent la personne en proie à la crise : [(1 apé) suké kò 1] "elle secoue son corps", "elle se secoue".

[kriz ó ka 8] litt. "crise au cas" ?, < chrysocale ? : l'explication du témoin n'est pas très satisfaisante : "si tu n'avais pas eu un cas (?), tu serais sorti en paix". Peleman (1978) mentionne le mot "krizokal", et le traduit par "chrysocale". Nous ne voyons pas de rapport entre l'alliage de cuivre, étain et zinc, qui imite l'or" (LGRLF) et la crise nerveuse. Peut-être le témoin se fonde-t-il sur la forme du premier segment syllabique d'un terme technique utilisé par ailleurs.

[ògèy 2] fait référence à une crise extrêmement violente qui s'accompagne de chute.

B. Réun. (ALRé 184) "ēn fugàd, ēn fukàd, ēn kriz de kólè:ᶠ" (une crise de fureur). Guad. (LMPT) "kólè, kriz, tikriz".

610 Li "pè" mache lanwit (avoir peur) ; peureux

A. [pè 1, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 19, 20*/pèᶠ 18/pèᶠ 18/pèᶠ 2, 3/pè 6] < avoir peur. Les témoins 6 et 18 manifestent de la variation inhérente.

[gē pèrèz 9/gē pèrèz 12] < peureuse. Litt. "avoir peur". Le transfert de classe (Adj. > N) s'effectue sans marquage spécifique. La forme sélectionnée par le créole est la

forme marquée. On note la variation de la voyelle moyenne en syllabe ouverte. Il est à noter que le mot [pèrèz] est mentionné comme adjectif en 20 (le segment final n'est pas à considérer comme une marque de féminin).

[kapõ 4, 6, 9, 10, 12, 16] < capon : "1808. Vieilli ou régional. Personne peureuse par lâcheté." (LGRLF). Le mot existe également en réun. avec la même acception (RC 1974 : 52). Il s'agit dans l'une et l'autre langue d'un archaïsme. En réun. et en rod. est attesté un verbe "kaponé" (avoir peur, se montrer lâche), qui est classé par RC (1974 : 722) parmi les survivances (FEW II/1268, a). L'haït. offre, quant à lui, un verbe néologique d'emploi transitif [kapõnē], issu du même étymon (< caponner), qui signifie "intimider qqn, effrayer qqn", ainsi que le dérivé substantif correspondant [kapõnay] "intimidation" (d'après Valdman *et al.* 1981).

[fèyã 4/fèyã 12] < effrayant ? < effarant ? : aucun de ces étymons ne nous convainc vraiment. Peut-être convient-il d'associer [frèyè 15] (< frayeur), "il a peur" à cette série. Ce néologisme procède d'une dérivation impropre. [fèyã/var.] est peut-être construit sur ce dérivé impropre (suffixe [-ã]).

[õ pè mun 10] < peur : litt. "une (avoir) peur personne". Ce composé néologique implique un transfert de classe (dérivation impropre).

[mun ki savã 10] < savane : le mot [savã] désigne habituellement les terrains non cultivés, laissés en friche. Dans le présent emploi, il est métaphorique.

[sã nãm 7, 15+, 16/sã nãm 10, 11] < sans âme : ces formes sont intéressantes dans la mesure où le second élément constituant présente une prosthèse qui est due à une fausse coupe (trace de la liaison qui s'effectue avec l'article indéfini : < une âme). La séquence étymon n'a pas été acquise sous une forme figée (en pareil cas, nous aurions une prosthèse [z-]).

[trãblé 11] < trembler : ce substantif néologique est construit par dérivation impropre (suffixe zéro).

[égaré 14, 18] < égaré. Néologisme de sens. Le mot offre différentes valeurs : "ébahi, naïf, crédule, sot". Il est possible que sa mention dans ce contexte soit due à une appréciation subjective.

[étatad 18/ètètèd 18] : l'étymon est inconnu.

B. Deux témoins font allusion au "cœur" du peureux : c'est une "personne qui a le cœur cassé" (pt 20), "c'est une personne qui a un petit cœur" (not. 5).

De quoi peut-on avoir peur ? Des grandes personnes (1), de la nuit (3, 7), du noir (5).

C. Réun. (ALRé 186) "mwē là pè:ʀ, mi muʀ, mwē nà là frèyè:ʀ, mwē nà là frèyè:ʀ" (j'ai peur) ; "pèré, péré, kãpõ, frusá:ʀ, làc, làc kè:ʀ, pòltrõ, kãpõnè:ʀ, faykè:ʀ, frèl, muʀgè:ʀ, etc." (peureux).

Guad. (MB) "kapon" (froussard) ; (LMPT) "pè, jwi si, kaka si" (avoir peur) ; "lach" (peureux).

611 Kannanan (trouillard)

A. La question, qui fait un peu double emploi avec la précédente, trouble les enquêteurs comme du reste les témoins, ce qui explique qu'aucune forme n'ait été obtenue dans de nombreuses localités ou que les réponses obtenues soient sans rapport avec le terme recherché (référence à une personne inerte, molle, indolente, sans vie, sans force, à une chiffe molle ; voir en particulier not. 6, 15 et 17). Il est

à noter que les différentes désignations correspondant à "chiffe molle" en réun. ne présentent aucun rapport avec celles attestées en haïtien.

Le mot constituant l'entrée n'est mentionné de façon spontanée qu'une fois (au point 16). Plusieurs témoins insistent sur la sottise du trouillard (3, 4, 11, 16) ou sur son manque de tenue : [lagé kò 2 ; mun k ap maé kò kraž, kò lagé 20] litt. "larguer corps; personne qui marche le corps écrasé, le corps relâché".

Les étymons des rares lexèmes cités [kânānā 11+, 16], [dzèdzè 3], [kòkòtò] sont obscurs.

[mun bwa 11] (< monde des bois) n'est pas sans rappeler une des formes citées en réponse à la question 610 : [mun ki savān 10] litt. "personne qui est (comme) une terre non cultivée", = "peureux".

B. Ni le réun. ni le quad. n'offrent de formes comparables.

612 Brav (courageux)

A. [bwav/brav/bʁav, brav ǰlān 19] < brave : nous remarquons la variation [w/r] devant voyelle orale ouverte [a] ; le témoin 15 mentionne les deux variantes. Survivance ("Qui affronte avec courage le danger, les périls", LGRLF).

[bādzi 3] < bandit : dans l'usage créole le mot ne conserve pas sa valeur étymologique ("malfaiteur vivant hors la loi", LGRLF). Néologisme de sens (transfert).

[vāyā 10] < vaillant. Survivance. Le changement phonétique est dû à une assimilation (régressive) de nasalité.

[kurajé 12+] < courageux. Survivance. Il est à noter que le mot n'est pas proposé de façon spontanée.

[fyélé 16] < fiel ? fielleux ? : cette forme est intéressante du point de vue culturel. La représentation qui associe la personne "pleine de fiel" au courage ne semble pas spécifiquement créole (le créole mau. offre "fyèl" avec le sens de "courage" (BH 1987)). FEW III, 445 : ... fr. "fiel" "amertume" (s. auch Esnault Mét 125) ; ang. "aplomb" ; centr. "entrailles; fig. toute disposition intérieure du corps ou de l'esprit".

[mun ki pa pè lānwit 10] "personne qui n'a pas peur de la nuit".

[ō nèg ki gē sā fwa 20] < sang froid. L'emploi créole est néologique (spécialisation de sens).

[grā nèg 20] < grand, < nègre : cette lexie a une généralement une autre acception, à savoir "personne de rang social élevé".

B. La personne courageuse "se résigne à ce qui doit arriver ; si elle (doit) mourir, elle meurt ; si elle (doit en) réchapper, elle (en) réchappe" (not. 5) ; elle a de la force, du courage (pt 12) ; "elle a le cœur en paix" [li kè pòpòz 15]. "Cet enfant c'est un diable ; il n'y a pas une chose qui puisse lui faire peur" (not. 1).

C. Réun. (ALRé 188) "brāv, sā pḗ:r, vḗkè:r, á'r di, sā krēt ; li nà d kūrāz, li nà le kḗ:r" (courageux). Quad. (MB) "kè, kouraj" (courage) ; (LMPT) "kyè, kouraj, tanpéranman". (courage).

613 "Debòde" kou ou debòde, fò ou peye m (audacieux, "culotté")

A. Le mot représenté dans le titre n'est mentionné qu'une fois. Il n'est pas forcément connu de l'enquêteur qui se fonde souvent sur la phrase-exemple pour guider les réponses des témoins. D'où probablement les allusions diverses à ceux qui ne payent pas leurs dettes, mais ne s'en soucient pas (not. 3, 5, 18) et les réponses dans lesquelles l'insistance est mise sur la duplicité, la ruse ou le sans-gêne (3, 4, 10, 16, 18). Plusieurs des lexèmes cités figurent sur d'autres cartes : nous y renvoyons.

[debòdé 1+, 7+, 10, 15+] < débordé ?

[ódasyé 10] < audacieux : cf. carte et comm. 601 ("Arrogant, hautain").

[déčēñē 10] < déchaîné. Néologisme.

[rèd 7] < raide.

[mun ki zuti 3] < outil : cf. carte et comm. 596 ("Hypocrite").

[mun ßāzāmā 4] : l'étymon est d'origine inconnue.

[mun sā wōt 4, sā hōt 18] < sans honte : cf. carte et comm. 505 ("Se laisser aller").

Nous remarquons l'apparition d'un segment [h] initial au point 18.

[mun visyō 18] < vicieux : cf. carte et comm. 553 ("Rusé").

[mun mōvèz fwa 16] < mauvaise foi. Survivance.

[mōvé zafè 16] < mauvaise affaire. Néologisme (métaphore).

[éskaladè] < escaladeur. Néologisme (métaphore).

[rizyèz 10/rizèz 14] < rusé : cf. carte et comm. 553 ("Rusé").

[pa frā 10] < pas franc. Survivance.

[kòlèt fè] < collet de fer : cf. carte et comm. 600 ("Etre orgueilleux") : [mun gē gwó kólé].

[kókē 10] < coquin : cf. carte et comm. 553.

B. Réun. (ALRé 188) "lu ou li ãfvu pà màl, li sãfvu, li nàná lódàs, lu na d kuló, etc." (faire preuve d'audace). Guad. (LMPT) "gérilas, hadi" (audacieux) ; "labandisité, hadyès" (audace). L'haït offre des formes voisines de celles du guad. [radi] et [radyès] (insolent, impertinent) (cf. cartes et comm. 469 ("Mal élevé") et 601 ("Arrogant, hautain").

614 Riske vi (risquer sa vie)

A. La carte offre surtout un intérêt phonétique : présence d'allomorphes du verbe [riské/iské 3, 9+, 10, 12, 14] dûs à l'aphérèse de la consonne initiale, et du complément "interne" [vi/lavi 12]. L'adjectif-prédicat correspondant [riskā 16, 18/iskā 3] "(être) risque-tout" constitue un néologisme (dérivé à suffixe productif [-ā] ; cf. aussi comm. 576 [tripótā] , 589 [ēkutā]).

En 1, nous relevons une forme sans rapport apparent avec la question posée : [éskiyé] (ne pas se gâcher la vie ? ; cf. not. 1).

Autres locutions verbales mentionnées :

[éksédé vi 9] < excéder ? ("aller au-delà de certaines limites", LGRLF) ; < être excédé par... ? . Cette variante pourrait aussi être due à une déformation aberrante, avec métathèse affectant [riské].

[sakrifé vi 10] < sacrifier. Il s'agit d'une restriction de sens.

[ābādóné nām 10] < abandonner, < âme. C'est un néologisme, à mettre en relation avec la théorie haïtienne des deux âmes.

[nèg ki kōn vi l 15] < connaître. Litt. "un homme qui connaît sa vie".

[li prèské kòt vi li 18] < contre sa vie : litt. "il est presque contre sa vie". Cette locution rappelle celle du réun. "vājé èk lavi" (cf. *infra*). Nous trouvons du reste en not. 8 l'énoncé "il haït la vie".

[l prā εās li 18] < prendre sa chance.

B. Réun. (ALRé 189) "riské sà vi, vājé èk lavi, ródé là mò:r, è:r cé là mò:r", etc.". Guad. (MB) "riské" (risquer); (LMPT) "gérilas, démanbobèch, démonbòbèch" (risque-tout).

615 Rele (hurler, crier très fort)

A. Le terme d'usage général est [rélé] < héler. Il est à signaler qu'il offre également les valeurs "appeler (qqn)", et "s'appeler". Brasseur (1983) envisageant les traces en haït. du traitement normand en *r* des mots qui présentent à l'initiale un *h* (d'origine germanique ou scandinave), note à propos de ce mot :

"Emprunté au moyen anglais *heilen* (XV^e siècle), c'est à l'origine un terme de marine. Ce mot n'a laissé aucune trace dans les parlers normands contemporains. Il a pourtant dû transiter par la côte normande comme le montre la forme créole".

Ce mot est une survivance. Un substantif lui correspond, le néologisme déverbal [rèl] "cri perçant, hurlement (en particulier cri annonçant un décès)". "Il appelle au secours" [li rélé āmwé 12] litt. "il appelle à moi" (trace figée d'une des anciennes prononciations du pronom personnel).

[kriyé 3, 6, 18] < crier : le mot signifie d'ordinaire "pleurer". Il est possible que les trois témoins qui l'associent au verbe [rélé] pensent aux cris mêlés de pleurs qui signalent un décès.

Les autres formes citées offrent plutôt le sens "faire du bruit".

[fè bwi 4/fè bri 7, fō ← ò bri 16] < faire (du) bruit. Litt. "faire du bruit, faire un bruit". Nous avons vu que l'alternance consonantique [-w-/-r-] se produit également devant la voyelle ouverte [a] (cf. carte 612 [bwav/brav]).

[fè skādal 4/ fè éskādal 5, fō ← ò éskādal 16] < faire (du) scandale : contrairement à ce qui se produit pour les étymons offrant une séquence initiale (s + consonne t, p ou k), nous n'observons pas, s'agissant de la première des formes citées, de prothèse [é-] (voir le comm. 575 [éskādal]).

[fè trē 4] < train ? : "*train ; grand train ; à fond de train*" (LGRLF). En guad. (LMPT) "fè tren" signifie "faire du bruit". Ce verbe est également utilisé en haïtien pour exprimer le bruit que fait le torrent en s'engouffrant dans la "ravine" (cf. carte et comm. 27). Les formes créoles sont métonymiques.

[fè lari 10] < la rue : litt. "faire (la) rue". Métaphore.

[fè tētē 4] < tintin : "Vx. Bruit des cloches qui tintent ; des verres qui s'entrechoquent" (LGRLF). Extension de sens ("tapage, tumulte, désordre"). Le créole du Nord-Est d'Haïti offre le dérivé [tētēnad] (d'après Peleman 1978).

[palé fò 10, palé trò fò 16] < parler fort, parler trop fort. Survivances.

[japé 14] < japper : en français, le verbe s'emploie également dans un sens figuré : "crier, parler bruyamment de manière déplaisante" (LGRLF).

[rāni 16] < hennir : nous observons dans cette forme le traitement normand de l'initiale consonantique (cf. [rélé] carte 615), ainsi qu'une assimilation de nasalisation. "(XIX^e). Pousser un cri, faire entendre un bruit évoquant le cri du cheval. (XX^e) Spécialt. Rire bruyamment" (LGRLF). Le dictionnaire mentionnant une période d'attestation bien postérieure à l'installation coloniale, on peut en conclure

que le créole a développé cet emploi figuré de façon indépendante, quoique parallèle. Nous notons que le quad. (LMPT) offre une forme proche ("hanni").

B. Réun. (ALRé 187) "li kri lāsāsē, li kri ó sku:f" (hurler de frayeur). Quad. (MB) "hélé, kriyé" (crier) ; (LMPT) "kryé, hannī, hélé" (crier).

616 Li "kirye" (curieux)

A. Nous isolons des autres formes celles qui ont été données en 2 : elles constituent non pas des désignations véritables, mais des appréciations subjectives. Certains mots apparaissent sur d'autres cartes, tous ceux qui font référence à l'hypocrisie, à la médisance, à la calomnie, au fait de chercher querelle. Ces lexèmes regroupés en fin de liste sont suivis de la mention de la carte et du comm. où ils sont examinés, de façon à éviter les redites inutiles.

Nous tenons à préciser que les finales en [-z] ne constituent en aucun cas des marques de féminin : elles illustrent la tendance du créole à s'approprier les formes marquées du français, même si les doublets non marqués sont également présents.

[kuryéz 3/kiryéz 18/kiryé 5/kúryé 15+/kiryé 18+ ; fè kiryózitè 5] < curieuse, curieux ; < curiosité. Toutes ces formes sont des survivances, y compris le terme créole issu de "curiosité" : "En mauvaise part. Désir de connaître les secrets, les affaires d'autrui" (LGRLF).

[fuyadò 10] < fouiller : ce néologisme est construit en suffixant au radical [fuy-] le suffixe [-adò] issu de l'espagnol (cf. comm. 328, 576).

[fuyapòt 10, 17] < fouille-au-pot : le mot haïtien est très voisin, à la finale près, du terme réun. "è fuyapó". Le français offre un lexème "fouille-au-pot" qui, dans un usage vieilli et familier, signifie "petit marmiton" (LGRLF). Une consonne finale est également prononcée dans des mots issus du français "pot" : cf. *in* comm. 450, les formes [pòt dé nwi] "pot/vase de nuit", [bèy pòt] "bain de pot", [dló pòt] eau du pot". Néologisme (extension de sens).

[pafuyè] < farfouilleur, < fouilleur : nous suggérons le premier étymon en raison du fait que nous avons rencontré l'alternance [p/f] en examinant les données de la carte 261 [pafutè/fafutè] "favoris" (poils). Survivance ?

[furāpit 18] < fourrer : le français offre la locution figurée et familière "*Fourrer son nez partout*" (LGRLF). RC (1974 : 991) cite le composé "fu:f né" (indiscret, curieux) attesté dans tous les créoles de l'OI. Il écrit : "L'identité du terme dans tous les créoles permet de supposer une origine populaire commune. Nous n'avons pu en trouver trace en français".

[ǰ mélāyō 18] < mêler ? Il s'agit apparemment d'un dérivé construit à l'aide d'un suffixe [-āyō] dont nous n'avons pas d'autre attestation.

[āvi-wè] < envie, < voir : ce composé est néologique.

[(mun) tèktèk 18] : ce vocable est cité par un enfant. Il évoque le verbe [téké] "heurter, frapper ; toucher une bille" (Valdman *et al.* 1981) et pourrait en être le déverbal redoublé (hypocoristique). Métaphore ?

[alèlè 9] : origine inconnue. Peleman (1978) mentionne ce mot et l'illustre à l'aide de l'expression "lang alèlè" (pie ; figuré).

Périphrases allusives :

[mun ki rēmē kōnē 10/mun ki rēmē kōnē 11] litt. "personne qui aime savoir".

[mun k ap bóské 14] < esp. "buscar" (chercher). Cf. comm. 1294. Litt. "personne qui cherche (à savoir)".

Vocables déjà mentionnés :

[juda 3, 9, 15] < Judas : cf. carte et comm. 590..

[mun lãdʒèz 4/lãdjèz 6] < langueuse : cf. carte et comm. 590 entre autres.

[tripòt 6, 7, 12, 19 ; tripótyé 9 ; tripótaj, mun tripótaj 14] < tripot, tripotier ;
< tripotage : cf. entre autres les cartes et comm. 345, 576.

[fèzè 8, fèzè dé kòt] < faiseur, < faiseur de contes : cf. cartes et comm. 576, 578.

B. Réun. (ALRé 190) "ē fuyapó, ã sãmélèːʳ, ē fuːʳné, ēn éspyō, fuyèːʳ d pó, etc.". Guad. (MB) "kiryè" (curieux) ; (LMPT) "mako, fafouya, fouyota, véya, kwenkwénné (péj.) (curieux).

617 Li jalou (jaloux)

A. Avant toute chose, il convient de signaler une opposition de genre, en correspondance avec une opposition de sexe, réalisée en 19 : [jalu] (< jaloux) est masculin, [jaluz] (< jalouse) est féminin.

En second lieu, nous remarquons que certains témoins (2, 7, 8, 15, 20 utilisent de façon indistincte [jalu] ou [jaluzi] comme adjectif/prédicat, ou seulement [jaluzi 11]. Le mot [jaluzi] doit, dans ce cas, être considéré comme un dérivé impropre. Le terme a par ailleurs un statut de substantif dans les locutions verbales [fè jaluzi 5, 6] "être jaloux, se montrer jaloux", litt. "faire de la jalousie". On peut également dire [fè jalu 5, 6, 12].

Le témoin 17 mentionne une périphrase figée ["kriyé pu fãm"] litt. "pleure pour (les) femmes", utilisée à propos des hommes jaloux. Mais la jalousie peut s'attacher à d'autres objets que les femmes, comme le signale le témoignage cité en notice 9 : "Tu fais des efforts pour aller à la place de la personne (en question) ; tu mènes des manigances pour retirer les gens (de leur place) pour qu'on te mette (à leur place) ; tu as de la jalousie, tu as de la haine au cœur".

B. Réun. (ALRé 191) "li lé jãlu, li nã gró kèːʳ, lu lé gró kòːʳ, etc.". Guad. (MB, LMPT) "jalou" (jaloux) ; "jalouzi" (jalousie) ; (LMPT) "granvi, jalou, kyèsoté, kyèsotan".

618 Fè yon bout (avoir une querelle avec qqn)

A. Le verbe [fè] (< faire) est employé dans la majorité des expressions recueillies qui sont variées.

[m fè ètèl kité... 2] < quitter : "je fais (en sorte que) un tel laisse tomber..."

[m fò ↵ w rét trãkil 6, m ap fè u rét trãkil 7, m ap fò ↵ w rétè 5, 7/m ap fè ↵ rétè 10] < rester, < arrêter : litt. "je vais te faire rester tranquille, je te fais arrêter".

[m ap fõ ↵ õ séryézité avèk u 14] < sérieux : dérivé nominal en [-(i)té].

[m ap fõ ↵ õ bagay avò ↵ u 4] < bagage : litt. "je vais faire un truc avec toi".

[m ap fè õ fè avè u 10, m ap fè fè ↵ n 19] < fin : "je vais faire une fin avec toi", "je vais lui faire sa fin".

[m ap fõ ↵ õ žak su li 15] < (des) actes : "je vais faire un acte sur lui".

[m ap fè õ but avèk u 10] < bout : cette forme est la seule qui corresponde rigoureusement au titre de la carte. Cf. *infra* le réun.

[m ap fõ ↵ õ kòt avèk li 18] < conte : cf. carte et comm. 576 entre autres.

[n ap fè dé rã 3] < rang : litt. "nous allons faire deux rangs, rangées" (= "nous nous mettons en place pour la dispute").

[pété ò ḡabuya avèk u 16] < péter, < ?.

[u pray palé ètèl 5] < parler à qqn : litt. "tu vas parler à un tel".

[m éfasé u dévā m 6] < effacer : litt. "je t'efface (du) devant moi".

Les "méthodes" utilisées lors de la querelle :

[li gē dwa krazé u tu 6] < écraser.

[m ap éaviré u 6] < chavirer : cf. comm. 524.

[m ka ba u ò kut bwa 10] < coup de bois.

[m ba l ò ku 20] < coup.

B. "Il va me trouver, il va avoir du désagrément" (pt 1).

C. Réun. (RC 1974 : 153) "li ròd le but èk mwē" (il me cherche querelle). Guad. (LMPT) "trapé tren, babyé, lèvé dézòd" (se quereller).

619 Anbisyé (envieux)

A. [ābisyé/ābisyḡ/ābisywé/ābisyèz] < ambitieux : le changement sémantique est éclairé par le commentaire de la carte 622.

[mun lābisyō, not. 3, lābisyō 2, 7, ābisyō 8/ ò ābisyō 10] < monde l'ambition, (l')ambition ; "envie" Au plan phonétique nous relevons l'alternance (± prosthèse). Le mot signifie également "avidité, cupidité, avarice" (voir le comm. 622, où les ressemblances frappantes avec le réun. et le mau. sont signalées). La comparaison des formes figurant en notice et sur la carte permet de conclure à une ellipse en ce qui concerne les formes 2, 7, 8, 10.

[gwó jé 15] litt. "gros yeux".

Plutôt que de citer un adjectif ou un nom, les témoins ont souvent recours à une périphrase : "(personne) qui a de l'envie" : [gē tātā 2/gē gwó tātā 7, gē ou gē lābisyō 1, 4/gē ābisyō 10/gē lòbyè 10, gē ò jaluzi 7, gē gwó fyèl 14, gē gwó zézyé 7, gē tādās 10]. Les étymons sont généralement transparents : "tentation", "ambition", "jalousie", "gros fiel", "gésier", "tendance". Mais [lòbyè] reste d'origine inconnue. [tātā] est la forme tronquée de [tātasyō] (changement sémantique analogue à celui qui touche [lābisyō/ābisyō]).

Nous avons rencontré (carte et comm. 612) un adjectif issu du mot "fiel" : [li fyélé] "il est courageux". Ici le nom [fyèl] offre une valeur très voisine de celle de son étymon ("Amertume qui s'accompagne de mauvaise humeur, de jalousie ou d'hypocrisie", LGRLF).

Les autres formes citées [malvéyō], [ésplwatḡ], [ārajé], [rayisab], malfétè], [bādi] constituent plutôt des évaluations subjectives que de véritables équivalents créoles de "envieux".

B. Réun. (ALRé 191) "lu avé d mwē, li āvi mwē" (il m'envie) ; "li lé jàlu, lu lé gró kè:r, lu nà mové kè:r, etc." (il est jaloux). Guad. (MB) "jalou" (envieux) ; (LMPT) "granvi, jalou, kyèsoté, kyèsotan" (envieux).

620 Dezòd (bruit, tapage)

A. [fè dézòd 1+, 2, 3, 5, 7, 10, 11, 14+, 18 ; dézòd 6, 8, 15+, 16, 17] < faire désordre ; < désordre.

[timun dézòd 4] litt. "enfant désordre".

Le mot créole signifie, dans toutes les formes qui viennent d'être citées, "bruit, tapage". Il offre donc exactement la même valeur qu'en réun. RC (1974 : 751) note à ce propos que les dictionnaires et glossaires dialectaux n'indiquent pas ce sens pour le français "désordre". La comparaison des créoles permet de conclure à une survivance.

Le mot offre dans quelques rares cas le sens de "désordre" :

[mun nã ā dezòd 12, mun sa a dezòd 12] litt. "cette personne est en désordre" = "désordonnée".

[dezòd ; yó gayé bagay la 19] litt. "désordre ; ils égailent les choses".

La situation est la même en réun. : la notice de la carte 192 de l'ALRé précise que

"le terme "dezò:r'd", qui partout est employé pour désigner le bruit, le tapage et même la bagarre [...], s'emploie néanmoins dans de nombreux cas avec le sens du français "désordre". Il ne semble pas qu'il s'agisse d'une évolution récente puisque la plupart de ces points [points d'enquête] se situent dans les Hauts de l'île, restés jusqu'à une date récente à l'écart de l'influence du français".

En Haïti, l'isolement relatif du point 19 où le terme se trouve attesté avec la valeur "désordre" permet d'aboutir à une conclusion analogue.

Il existe en haït. bien d'autres façons de dire "faire du bruit, faire du tapage" :

[fè lódyãs 1] < audience : cf. carte et comm. 330. Néologisme.

[fè bã lòbèy 1] < banc l'auberge : cf. carte et comm. 621.

[fè kòt 1] < conte : cf. carte et comm. 576 (entre autres).

fè èskāda 4] < scandale : cf. cartes et comm. 556, 575.

[fè tētē 4] < tintin : cf. carte et comm. 615.

[fè bri 4] < bruit.

[fè bãna 14] < banal ?

[fè āpil éstay 20] < stage ?

B. Réunion. (ALRé 171) "dezò:r'd". Guad. (MB) "dezòd" (bruit, dispute) ; "dezòrdyè" (nom d'agent) ; (LMPT) "dezòd" (querelle, dispute ; bruit, boucan ; désordre) ; "fè dezòd" (faire du bruit) ; "lévé dezòd" (se quereller).

621 M ap pete yon bèl "lòbèy" ak ou (altercation, dispute, querelle)

A. Parmi les termes cités, nous relevons en particulier les formes [lòbèy 1, 7, 10, 11+, 18+/lóbó 17, 19, 20]. L'étymologie est loin d'être claire (< l'auberge ?). Il est à noter qu'en réponse à la question 620, on trouve l'expression [pĩga nu fè bã lòbèy laka la 1] : "Prenez garde de ne pas faire de dispute à la maison". La séquence-étymon pourrait être "banc l'auberge". Cf. aussi *in* carte 879 [ō gud mājé lòbèy, ō ti mājé lòbèy]. La correspondance phonétique [j] > [y] est régulière (ex. *in* carte 743, fr. "nuage" > cr. [nway/nwāj]).

Parmi les autres mots recueillis, certains nous sont déjà connus : ils figurent sur des cartes précédentes ; il s'agit de [kòt] < conte, [dezòd] < désordre, [tētē] < tintin, [(é)skāda] < scandale, [bagay] < bagage, [jumā] < jurement.

Parmi les mots "nouveaux", [təabò] ainsi que [déblózay 15] constituent des énigmes étymologiques.

[vuvari 10] < charivari ? : Faine offre le terme créole "chalbari" (lazzi, huées, injures qu'on lance à qqn dans le but de le ridiculiser publiquement).

[gab^wuyay 7] < grabuge : "dispute, querelle bruyante ; désordre qui en résulte" (LGRLF). Le mot créole est néologique (dérivé nominal en [-ay]).

[buyay 6, 8] < grabuge ? : ce mot pourrait être une variante tronquée du précédent qui s'emploie dans une zone du reste très voisine.

[brigāday 10] < brigandage ("acte de grande malhonnêteté et d'injustice", LGRLF). Le néologisme créole se caractérise par une restriction de sens.

[dézagrēmā 16] < désagrément. Faine signale ce mot créole et lui assigne l'acception "brouillerie". Spécialisation de sens.

B. La construction la plus employée est de la forme [m ap pété ò {bèl, sèl} {lòbèy, lòbò, dézòd, tɛabòl, tètè, buyay, gab^wuyay, kòt, (é)skādal, vuvari, brigāday, déblózay, bagay, détay, jumā, dézagrēmā...} {avè, āsām avè, avèk} u] litt. "je vais péter une (belle/seule) querelle avec toi". Nous relevons au passage les formes variantes de la préposition issue de "avec".

Autres expressions employées :

[m ap bwò ɛ ò tas kafé avèk ètèl 2] "je vais boire une tasse de café avec un tel".

[m ap fè ò gwó èòk avè u 7] < choc : litt. "je vais faire un gros choc avec toi".

[m ap gayé ò kaka avè u la 15] litt. "je vais égayer un caca avec toi". Faine signale que "caca" est en créole un mot très vulgaire.

C. Réun. (Alré 103) "ēn dispit ou ēn disput, ē kòzmā" (dispute verbale). Guad. (MB) "kilmit, tren" (querelle) ; "trapé tren" (être pris dans une dispute) ; (LMPT) "dézòd, tren" (querelle, dispute) ; "trapé, tren, babyé" (se quereller).

622 Ava (avare)

A. Il convient de distinguer entre les mots créoles correspondant réellement au français "avare" et les appréciations subjectives comme ([gāstè 19] < gangster). Certaines des formes citées offrent, en dehors du sens de "avare", des valeurs fort différentes : [ārajé 20] signifie aussi "très fâché", [éstókrat] "orgueilleux ; arrogant".

Il est tentant de considérer les formes suivantes comme des approximations, citées faute d'autres mots disponibles. Elles sont en effet mentionnées sur certaines des cartes précédentes (carte 619 en particulier) avec des sens apparemment un peu distincts :

[ābiswé 5, ābisyé 16, 20 ; nòm ki gē lābisyo 7, mun ki gē ābisyo 10] "envieux" ; "homme/personne qui éprouve de l'envie".

Mais la comparaison nous incite à la prudence : le réun. et les autres créoles de l'OI offrent en effet "ē lābisyo" pour "avare". RC (1974 : 948) classe le mot parmi les ellipses créoles et fait à son sujet le commentaire suivant :

"lābisyo" (Avidité, avarice (autrefois)) ; Avare, individu cupide. Ce changement sémantique est intéressant, car il existe également en mauricien, ce qui le fait remonter, au moins, au début du XVIIIe siècle. [...] Le réunionnais ne paraît plus employer le terme abstrait, mais en mauricien, on distingue "lābisyo" (cupidité) de "èn lābisyo" (un homme cupide ou avare). On peut donc penser que dans le second cas, nous sommes en présence d'une ellipse : "èn dimun lābisyo". Le créole de la Réunion use aussi du tour non elliptique "ē mun lābisyo" (un avare, un homme avide)".

L'haïtien offre également une telle ellipse : on peut repérer sur la carte 619 les formes [lābisyo 2, 7 / ābisyo 8, 10] "envieux". Les formes attestées sur cette carte-ci font bien référence à l'avarice. La comparaison entre zones créolophones incite à

conclure à l'ancienneté de l'ellipse (peut-être déjà présente dans la koinè des colons). Il paraît difficile de postuler une simple convergence.

[tāta 2, tātasyō 2] < tentation : ces variantes proviennent d'ellipses ; cf. *in* carte 619 [mun sa a gē tāta 2] "il est envieux" ; la séquence [mun tāta] n'est pas attestée dans nos données, mais elle est tout à fait plausible. [tāta] résulte d'une troncation.

[ava 1+, 3, 5+, 6, 7, 10, 18, 20+ ; tut āva, tut ava] < avare.

[sirit 6] < ? : c'est aussi le nom d'un crabe (variante [sirik]).

[kólókēt 6] < coloquinte : d'après LGRLF, les fruits de cette plante répandent une odeur désagréable et possèdent une saveur très amère ; la coloquinte était employée comme purgatif. Ces caractéristiques expliquent peut-être en partie l'évolution sémantique du mot (métaphore ?).

[méské 6] < mesquin. Survivance.

[ɛiɛ 2, 9, 12] < chiche. Survivance.

[pēg 15] < pingre. Survivance.

[āvi a jé 16] : ce composé signifie litt. "envie avec les yeux". Cf. [gwó jé 15] "envieux", *in* carte et comm. 619.

[visyé 12, 16] < vicieux ; "avide"

Commentaires : [li pa rēmē bay 6] "il n'aime pas donner" ; [nèg ki rēmē lajā 11] "(un) homme qui aime l'argent".

B. Réun. (ALRé 195) "ē lābisyō, ã bug lābisyō, àvã:", pirãt, pēñ, ràdē". Guad. (MB) "voras" ; (LMPT) "chich, voras, apach, asasou, rapya, rapyanna, pengrat, rapyannè, krasè".

624 Bastrak, ti bourik, gwo soulye, bawòk (grossier, arriéré)

A. Les formes sont très nombreuses. Nous distinguons pour commencer une série de locutions qui sont constituées d'un adverbe préposé, toujours le même (à la forme phonique près : alternance r/w, jeu sur la voyelle moyenne) et d'un adjectif ou d'un substantif :

[tró zānimó 2, tʃò ba 3, trò malèdvé 7, trò mal 8, trò burik 8, 11, 15, trò buyay 8, trò góstri 10, trò makwali 11, trò bawòk 11+, trò bósal 15, trò sóvay 15, trò barak 7]/ Les étymons ne sont pas tous identifiables : < trop animal, ~bas, ~mal élevé, ~mal, ~âne, ~?, ~ grossier, ~?, ~baroque, ~"bossale", ~sauvage, ~?. [buyay] figure sur la carte 621 (< grabuge ? ; "querelle"). [makwali] est cité *in* Valdman *et al.* 1981 avec l'acception "mal bâti", de même que [bawòk] (grossier, vulgaire). Peleman (1978) offre pour [makwali] les définitions suivantes : "oiseau sp." et "qqn qui ne s'habille pas, qui reste sale et s'en trouve content". On trouve [barak] dans le dictionnaire de Valdman *et al.* avec, entre autres, les valeurs "solide, dur, costaud". Le mot [bósal] (< esp. "bozal") s'appliquait autrefois aux esclaves nouvellement arrivés aux «Isles», et de ce fait non acculturés. Il s'emploie à l'heure actuelle comme adjectif (sens : "non domestiqué"), comme nom (sorte de licou utilisé pour la domestication des animaux). Il existe également un verbe dérivé [bósalé].

La seconde série (par ordre d'importance quantitative) est constituée d'expressions elliptiques dont on peut reconstruire la forme-source grâce à l'aide du doublet suivant : 1) [gwó sulyé 2, 6, 16, twò gwó sulyé 1] "gros souliers, trop gros souliers" ; 2) [abitā gwó sulyé 19] litt. "habitant gros souliers". Les formes [gwó pyé 6, gwó zagó 6, gwó surè 1/gwó sóré 8, gwó zòtèy 16, gwó nām 20, gwó batré 2]

(< pied, sabot, ?, orteil, âme, ?) sont visiblement faites selon le même principe (ellipses).

[abitā 7] < habitant. C'est "celui qui gère une "habitation", c'est à dire une exploitation agricole). Ce mot appartient au vocabulaire des «Isles». RC (1974 : 599) remarque qu'il présente souvent "une valeur péjorative quand il se trouve dans la bouche d'un citadin". Sa présence sur cette carte 624 montre qu'il en va de même en Haïti.

[ēdōk 8] < indompté. Le changement phonétique atteint le groupe final (chute de la voyelle, articulation postérieure de la consonne).

[sóvaj 2] < sauvage.

[tut fòm → ni sé fòm nèg mòn, not. 10] litt. "toute sa forme est une forme de nègre de "mornes"". [mòn] appartient au vocabulaire des «Isles» (cf. le comm. de la carte 4). Le guad. (MB) offre également "nèg morn" (campagnard peu évolué).

[mun ki gē gwó sã 4, ^ui gē gwó sã 4] < gros sang.

[nōm prékòs 7] < (un) homme précoce.

[g^wóstri 6] < grossièreté ? : nous sommes tentée de voir dans ce mot une "déformation aberrante" (peut-être due à une métathèse). Voir aussi *supra* la séquence [trò góstri 10].

[bitò 17] < butor : "Personne grossière, sans délicatesse" (LGRLF). Il s'agit d'une survivance.

[nèg burik 19, ò mal burik 14] < bourrique ; litt. "nègre âne, un âne mâle". Voir aussi *supra* l'expression [trò burik 8] litt. "(il est) trop âne".

B. Le témoin 10 se livre à quelques comparaisons : "(il est) comme un "Mardi gras" (personnage déguisé pendant le carnaval), comme un "juif" (juif ou épouvantail à oiseaux), comme un [maskarō] (?), comme un [makubi] (?), comme un [mastòk] (< mastoc), c'est à dire "lourd et grossier" (d'après Peleman 1978).

C. Guad. (MB) "moun bitako, moun bitasyon, nèg bitako, nèg bitasyō, nèg bwa, nèg gwo siro, nèg mòrn" ; (LMPT) "moun dèyè, béchibwa".

627 Homosexuelle (de fi ki fè menaj)

A. [masisi fām 1] : l'étymon est obscur ; litt. "homosexuel femme" (cf. carte 628).

[madivin 1, 7, 10, 12, 15, 16+, 17/madivīn 19, ladivinèz 2, madivinèz 2, 4, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 18, 19, 20/madivinèz 3/madivīnèz 5/madⁱvinèz 11, madivinèg 10] < ma divine. Parmi les formes citées, nous notons en particulier celles qui offrent une terminaison [-èz/-ès].

Il existe d'autres mots pour désigner les lesbiennes :

[madóda 15] < ? : le mot figure *in* Valdman *et al.* 1981 sous le sens "homosexuel" (homme).

[kulukōŋ 15] < ?

[tatadwèt 15] : il s'agit probablement d'un composé.

B. Réun. (ALRé 533) "ē mijórèt, ē kramuyèt, ē fām zōm, etc.". Guad. (LMPT) "zanmi" (homosexuelle) ; "fè zāmi" (être ...).

628 Masisi (homosexuel)

A. Le terme le plus employé, [māsisi, gasō māsisi 15] est d'origine inconnue. Le créole use également de [makòmè 2, 10, gasō makòmè 6] < ma commère, garçon ma commère et de [gasō fām 10] litt. "garçon femme".

D'autres désignations plus métaphoriques sont probablement aussi considérées comme plus vulgaires : [dé sis kólé 8, dé sis ; pè sis 19] < six ; litt. "deux six collés, deux six ; paire (de) six" ; [mūda plòg 15, mūda kurā 15, mūda māba 15] litt. "cul prise électrique, cul courant (électrique), cul beurre d'arachide".

[davūm 15] < ?

Le tour associé [buk a lwa 7] litt. "bouc à esprit (du vaudou)" est justifié et expliqué de la façon suivante : "Tu ne t'occupes (sexuellement) ni des femmes, ni des hommes". L'emploi de ce tour se justifie peut-être par l'existence d'unions mystiques avec les esprits du vaudou.

B. Réun. (ALRé 533) "ē pédé, ē zōm fām, ē tirè:" d kù, etc." . Guad. (MB) "makomé, makoumé" ; (LMPT) "makonmè".

III - LA MAISON

CONSTRUCTION, PARTIES DE LA MAISON

629 Klise (éclisser) ; éclisse, éclissage

A. Avant de procéder au commentaire des cartes qui relèvent du champ idéologique III, et en quelque sorte pour fixer le décor, il nous paraît utile de citer, en guise d'introduction, quelques-unes des lignes que Moral (1978 : 210-11) consacre à l'habitat paysan haïtien :

"La caille-pays (maison rustique) ou "caille-paille" (maison couverte en chaume) qui est, en dehors des campagnes, la maison rudimentaire, la demeure du pauvre, est manifestement d'origine coloniale. Elle évoque la case coloniale sur laquelle les témoignages ne manquent pas : «Les cases, ou maisons à nègres, sont quelquefois construites en maçonnerie, mais plus ordinairement en bois revêtu d'un enduit de terre franche, préparé avec de la fiente de vache ; un cours de chevrons élevés sur ces espèces de murailles et fixés à la pièce qui règne le long du faite, compose le toit qui est couvert avec des feuilles de roseau, de palmier, de latanier, d'herbe à panache, ou de têtes de cannes. Ces cases n'ont qu'un rez-de-chaussée, long d'environ vingt à vingt-cinq pieds sur quatorze ou quinze de largeur ; il est partagé par des cloisons de roseaux, en deux ou trois petites chambres qui ne reçoivent le jour que par la porte, et quelquefois par une ou deux petites fenêtres» (Ducœurjoly, t. I, p. 33). Les traditions africaines ont été écartées dans les méthodes de construction, sauf en ce qui concerne les techniques de la couverture en chaume et du clissage, les «ouaclées» ou «éclisses» de Descourtilz. [...] Après l'Indépendance, la demeure servile devint la maison du petit exploitant. Elle se répandit avec le "grapillage" et elle traduit aujourd'hui par son allure rudimentaire et archaïque, la médiocrité générale de l'exploitation familiale."

B. Nous retrouvons sur cette carte les mots que Descourtilz citait dans *Voyages d'un naturaliste et ses observations faites sur les trois règnes de la nature...* (1809) à cette différence près que [wakié] n'est pas en créole un substantif (ce que suggère la graphie, peut-être fantaisiste, adoptée par le voyageur), mais un verbe.

[klisé 1, 2, 3, 5, 6, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20/klisé 4/klisé 7] < éclisser. L'aphérèse est générale, y compris en ce qui concerne les substantifs correspondants qui sont : [klis 1, 2, 17, 18, 20] < éclisse et [klisay 12/klisaj 13/klisad 15, 18] < éclissage. FEW XVII, 151 a/152b : Afr. mfr. "esclice" (éclat de bois allongé).

[klisad] est probablement à concevoir comme un dérivé (suffixe [-ad]). Ces survivances confirment le maintien remarquable en créole de termes techniques français, trait général sur lequel nous avons déjà eu l'occasion d'insister. Les étymons signifient respectivement "fixer à l'aide d'éclisses", "éclat de bois ; par ext.

éclat d'une matière dure" et "action d'éclisser" (LGRLF). Le réun. (ALRé) offre "zékli" (éclat, petit morceau de verre, de bois) (RC 1974 : 889 ; FEW XVII, 151, b : "éclie", "éclis"), mais pas les autres lexèmes, probablement parce que les modes de construction sont différents. Pour le guad., les données étant lacunaires, nous ne pouvons nous prononcer.

L'autre série de variantes est d'emploi beaucoup plus localisé : [waklé 5, 6, 8/raklé 8] < racler ?, hacler ?. A ce verbe correspond le substantif déverbal [wak 13].

[rāt̪ẽa 7/rat̪ẽa 7] : terme d'origine inconnue (le recours à l'espagnol pourtant parlé à proximité, provoqué par la présence en finale de la voyelle [a], n'apprend rien).

C. La technique (d'origine africaine, si l'on en croit Moral, *loc. cit.*) consiste à faire un treillis de gaulettes : [u waklé 1 yun āndā, lōt dɛyò, not. 8] "tu fais un treillis, une (gaulette) à l'intérieur, l'autre à l'extérieur". Ce treillis est souvent réalisé à partir de gaulettes en bois de "palmiste" (not. 13, 17, 20). Selon le témoignage rapporté en notice 20, on commence par faire les éclisses de palmiste, puis on cherche une "tringle" [trɛ̃ŋ not. 1, not. 15/trɛ̃ŋ not. 20] qui servira à maintenir le (futur) mur. Ensuite, on réalise le treillis ; quand on a terminé, on cherche du tuf ("sol maigre", d'après Moral, *loc. cit.*) et on en enduit la maison [masōnɛ̃] (< maçonner). Un autre témoin (not. 6) appelle la maison ainsi construite [kay tɛ masōn] "maison (à) enduit de terre". Il cite aussi le composé [pyé-dɛbu] litt. "pieds debout", nom donné à ce type de maison à cause des gaules qui constituent les "pieds debout" en question (métonymie). A la Réunion dans les premiers temps on distinguait les cases en "bois debout", c'est à dire dont les planches étaient placées parallèlement au sol (case des Noirs) et celles en "bois couché" (cases des Blancs) ; cf RC (1974 : 61).

Le témoin 12 dit que quand "on a les moyens", on utilise des "roches" et des "blocs" (de béton). Dans le cas contraire, on utilise le clissage.

Il existe divers types de clissés :

"Localement le clissage peut subir de notables modifications. Dans certaines régions marécageuses, la basse vallée de l'Estère notamment, le lattis tend à s'espacer et ne forme plus qu'une armature assez lâche, noyée dans un épais mortier d'herbe et de boue, véritable torchis, verdâtre et feutré. Dans les cantons les plus secs, sur les anciennes terrasses fluviales recouvertes de pierrailles, le clissage est remplacé, à l'intérieur de la traditionnelle charpente, par une grossière maçonnerie de galets liés par un mortier d'argile. Ailleurs, dans la plaine du Nord par exemple, le remplissage est constitué par un agglomérat d'argile et de fragments de briques, déchets de fabrication des petites briqueteries rustiques. Enfin, on rencontre assez souvent, dans le Plateau Central, surtout la maison construite en planches de palmier, en assemblage horizontal : elle rappelle la demeure de l'éleveur dominicain (*hatero*) dans les régions orientales de l'île" (Moral 1957 : 122).

D. Réun. (RC 1974 : 889) "zékli". Guad. (MB) "flaj" (éclat de bois, écharde).

E. Cf comm. 655 ("Une planche de palmiste").

630 Yon twati an koup (un toit à quatre pentes)

A. Le toit de tôle à quatre pans est souvent le signe d'une certaine aisance matérielle, comme le suggère le passage suivant :

"Du reste, il semble bien que le prestige de la vieille maison bourgeoise, construite exclusivement en bois, avec sa galerie sur le devant, sa "chamb'haut" surtout – sa chambre en étage – et son toit de tôle "en coupe", à quatre pans, dont l'un est pourvu d'une fenêtre en avancée, tende à faiblir, en raison de la décrépitude générale des constructions de ce genre, de la rareté du bois d'œuvre, et de l'apparition de nouveaux styles urbains [...]" Moral (1978 : 212).

B. [kay, kay la, li...] (ki kuvri) ã kup 1, 6, 7, 8+, 10, 11+, 12, 14, 15, 16, 20] < en coupe. Deux témoins s'en tiennent à un énoncé elliptique [kup 5, kup pla 17] < coupe, coupe plat. Le témoin 16 offre une variante un peu plus complexe [kay la ã kup karé] "la maison est en coupe carrée" qui rappelle la forme [kat karé] "quatre carrés" énoncée au point 7. Nous ignorons s'il s'agit d'une survivance ou d'un néologisme.

[ã piyõ 18, kay grã bò piyõ 19] < en pignon. Le témoignage rapporté en notice 16 "tu montes la maison en coupe carrée : un bout en coupe, un bout en "pignon zombi"" évoque peut-être la fenêtre en avancée que signale Moral (cf *supra*). Les témoignages 18, 19, 20 mentionnent également un pignon ("Couronnement triangulaire d'un mur ou d'un pan de mur, dont le sommet porte le bout du faitage d'un comble" (LGRLF). Les maisons au toit à quatre pans ont, selon les témoins 19 et 20, "deux grands bords et deux pignons".

[capât plat 3] < charpente plate. Voir aussi [kup pla 17].

[kay lõg 2] < case longue :

"Dans certains cas, cependant, le paysan aisé reste fidèle à l'architecture traditionnelle, à la "caille en long" sans étage, sans galerie ni porche d'entrée, mais en lui donnant une ampleur particulière (plaine du Nord)." (Moral, *ibid.*, p. 212).

Les formes citées au point 8 ne paraissent pas correspondre à la question posée : le témoin évoque d'abord, semble-t-il, une sorte d'avant-toit réalisé en planche (cf notice), puis un toit à deux pentes (cf comm. 631).

B. Réun. (ALRé 225) "là kãz pãviyõ, là kãz zérityé". Guad. ?.

631 Yon twati an do chwal, yon twati an né kochon (un toit à deux pentes)

A. La carte comporte un certain nombre d'ellipses. Les références à la morphologie animale (cheval, porc, bœuf) sont très fréquentes (contrairement à ce qui s'observe sur la carte précédente).

[kay dó bèf 1] < case dos bœuf.

[dó ewal 2+, 7+/dó ewal 3/dó ewal 4; ã ewal 12; ã dó ewal 10+, 11, 16+/ã dó ewal 19+; kay a ewal 12, 13/kay a ewal 13] < dos cheval, en cheval, en dos cheval, maison à cheval. Nous remarquons au passage la variation qui affecte les formes issues de "cheval".

Le cochon, surtout à cause de son appendice nasal, suggère lui aussi des images : [ã dó kóεõ 16+] < en dos cochon ; [bue kóεõ 2] < bouche cochon ; [né kóεõ 3/nĕ kóεõ 6/nĕ kóεõ 7/nĕ kóεõ 20 ; ã né kóεõ 10+, 12 ; kay prĕskĕ nĕ kóεõ 15 ; kup ã né kóεõ 17] < nez cochon, en nez cochon.

[kuvri ã pyé débu 8] : cf *in* carte et comm. 629 le composé [pyé débu]. Le témoin associe sans doute la toiture à deux pentes à la maison clissée.

[dœ bò 18, kay la kuvri dé bò 19] < bord : "la maison est couverte sur deux bords (pentes)".

[kuvri amérikĕ] < américain (couverture à l'américaine ?).

B. Certains témoignages apparaissent comme contradictoires, à moins qu'ils ne révèlent des nuances régionales (ou locales). Les témoins 19 et 20 sont formels : la maison aux toit à deux pentes ne comporte pas de pignon. Le témoin 16 dit le contraire : "quand la maison est montée avec deux pentes, tu planchéies le pignon, tu le boises". [plãéyé] ("planchéier" : "garnir d'un assemblage de planches", LGRLF) et [bwazé] ("boiser" : "garnir avec du bois") sont à considérer comme des survivances dialectales (voc. technique). Désormais, nous userons le plus souvent possible de la mention "technique" pour qualifier un mot ou une expression appartenant au langage technique et s'étant conservé en haïtien. Nous devons préciser qu'une telle mention n'implique pas que les mots ou expressions en question aient été, à l'époque coloniale, peu ou mal connus des colons. C'est au locuteur francophone du XXe siècle qu'ils paraissent tels, nous semble-t-il. La comparaison entre créoles des deux zones montre que s'y sont maintenus des termes "techniques", ce qui prouve que les colons usaient couramment du langage technique. Nous renonçons donc à la distinction que fait R. Chaudenson (1974 : 643 et suiv.) entre "allomorphes créoles de mots français : termes rares ou techniques d'origine française" (c'est à dire ne figurant pas dans le DFC envisagé comme corpus d'exclusion) et "survivances dialectales". Le repérage des termes "techniques ou rares" au sein de l'ensemble des survivances sera facilité par la simple mention "technique".

C. Réun. (ALRé 225) "lâ kâz dœ pãt, lâ dœmi kâz". Guad. ?.

632 Yon joupa (une hutte de bois ou de feuillage)

A. R. Chaudenson (1974 : 599) classe le terme "ajoupa" dans le vocabulaire des "Isles". Il est attesté dans l'Océan Indien (réun., seych.) comme dans la ZAC (mart., haït., louis.). "Son étymologie - ajoute RC - ne fait pas de doute ; le mot d'origine brésilienne en usage aux Antilles dès le XVIIe siècle apparaît pour la première fois en français chez Claude d'Aberville (1614). Emprunté au tupi, "ajoupa" est d'usage courant aux Antilles dès le milieu du XVIIe siècle (cf Du Tertre, 370, p. 140) ; de là, il passe aux Mascareignes, importé par les marins, les colons et les agents de la Compagnie".

B. La plupart des variantes haït. offrent un changement phonétique par rapport à l'étymon, en l'occurrence une aphérèse. Les points 5 et 18 font exception, le premier en présentant une prosthèse : [lajupa], le second en offrant une forme semblable à celle de l'étymon.

Autres lexèmes attestés :

[kay jadē 3, tsi kay 7/ti kay 15, ti kay jadē 14, tsi kay nã jadē 12+, jēn kay 17] < case jardin, petite case, petite case jardin, petite case dans jardin, jeune case. Mais pour le témoin 6 (notice), il y a une différence entre [jupa] et [kay jadē] ; il ne précise malheureusement pas laquelle.

[ē ti dētāt 19] (< détente) pourrait constituer une ellipse ("petit lieu de détente").

[kizin 1] < cuisine : il arrive que l'"ajoupa" serve de cuisine.

[tônèl 19] < tonnelle.

C. Réun. (RC *loc. cit.*) «ajoupa». Guad. (MB) "joupa" (petit abri en branchages non clos) ; (LMPT) "joupa, kabé, kabèt".

633 Yon kounouk (une cabane)

A. Quelques témoins usent de [jupa 1, 2, 16, 20+] (cf comm. 632). Le mot constituant l'entrée est loin d'être toujours cité de façon spontanée ; il paraît surtout bien implanté dans le Sud-Ouest : [kunuk 2+, 5, 6+, 7+, 10+, 11+, 15+, 16+, 17, 18, 20/kūnuk 19+, kunut 8]. D'après Moral (1978 : 351), "counouque" est le "nom ancien des petits établissements vivriers de la région centrale ; [il] s'emploie encore de nos jours pour désigner, dans certaines villes du Centre (Les Gonaïves), les maisons le plus misérables. Origine hispano-américaine : «conuco», place à vivres". D'Ans (1987 : 63) traitant du système agricole intensif et permanent taïno (nom des Arawaks qui peuplaient l'île à la découverte) mentionne les "conuco" (parcelles cultivées selon la technique qui consiste à établir des alignements de buttes séparées par des drains) :

"Sur de très vastes zones entièrement défrichées, c'est en effet par «dizaines de milliers», nous dit le Père de Las Casas, que s'étendaient des buttes circulaires, aplanies à la hauteur du genou, ayant environ un mètre de diamètre, et espacées les unes des autres également d'un mètre".

L'emploi haït. est donc néologique par rapport au sens indien, probablement par métonymie.

Autres variantes :

[kay atè 14, ti kay 13, ti kay pitsi 19, kay labitasyō 13, kay jadē 20] < case à terre, petite case, petite case petite, case l'habitation, case jardin : le témoin 15 définit l'ajoupa (carte 632) comme "une petite chose à terre" ; dans le contexte de cette carte 633, [kay atè] signifie peut-être "case dont le sol n'est pas aménagé". Il est à noter que le réun. use de "àtè:f" (par terre) pour référer au sol de la case en paille (cf ALRé 208). En ce qui concerne la quatrième désignation, rappelons que [labitasyō] signifie "exploitation agricole" (cf carte et comm. 624) : le témoin fait apparemment référence à une mesure située sur l'habitation. [kay jadē] désigne l'abri installé au "jardin" (terre de culture) : il s'agit vraisemblablement, non pas du "jardin" situé immédiatement devant la maison ou à proximité, mais d'une terre de culture éloignée.

[dépò jadē ā 16] < dépôt.

[bakadè jadē ā] < embarcadère.

[ō ti koridò 4] < corridor. Le mot signifie habituellement "venelle, rue étroite" (d'après Valdman *et al.* 1981).

[tônèl 5] < tonnelle. Survivance.

[barak 13] < baraque. Survivance. [vyé pti kay sé barak, not. 13] "une petite maison minable c'est [barak]".

B. Le témoin 13 signale l'emploi des mots [lamézō, mézō] pour référer aux maisons des Blancs d'autrefois : il ajoute cependant la définition suivante, en se servant cette fois du mot [kay] (< case) utilisé comme terme générique : [kay ā mi lōtā ; é pa kay plāéyé, kay ā mi lōtā] litt. "les maisons en mur d'autrefois ; ce n'est pas les maisons planchéiées, (mais) les maisons en mur d'autrefois". Ces emplois ne sont pas sans rapport avec une opposition signalée par Arveiller (1963 : 162 ; cité par RC 1974 : 606) :

"A partir de 1638, «case» est courant aux Antilles pour désigner toute construction légère, à la vulgarisation du terme a peut-être contribué l'espagnol parlé dans la région. Case «demeure de noir» est nettement opposé à maison «demeure de maître» en 1722".

Il se trouve que le questionnaire de l'ALHa ne comprend pas de carte consacrée aux dénominations créole de la maison (oubli). Fort heureusement, le mot [kay] est très souvent cité au cours de l'enquête (cf cartes ci-dessous). RC (1974 : 606-607) classe le lexème réun. "kaz" (maison) dans le "vocabulaire des Isles" et apporte, entre autres, les précisions suivantes :

"Il semble que le mot «case : cabane des indigènes aux colonies» ait désigné tout d'abord aux Antilles toute demeure (de blanc ou de noir) ; les documents anciens le prouvent ; ensuite le sens du mot s'est restreint en français régional du moins (opposition case : «cabane des noirs»/maison : «demeure des blancs»). En créole, le sens ancien demeure [...]".

En ce qui concerne la variation [y/z] en finale, cf comm. 694 B.

Le témoin 13 évoque ensuite la technique employée jadis : "Les murs en question, les Blancs les battaient avec de la peau de bœuf ; bouillir de la peau de bœuf fournissait de la colle pour faire le mortier".

C. Cf le comm. 632 C.

634 Yon kay chamòt (une maison à étage)

"La demeure du paysan aisé, du "gros habitant", est une maison à étages, une "chamb'haut". A l'étage auquel on accède par une escalier intérieur, se trouve une chambre annexe et un vaste grenier." (Moral 1978 : 214).

A. Les ellipses sont courantes :

[εāmòt 1, 2, 3, 5, 6*, 7, 13, 15/εāmòt 13, ō εāmòt 8 ; ō kay εāmòt 11, 14, 16, 18, 19, 20 ; ō kay ā εāmòt 7 ; ō kay ki fè εāmòt 10] < chambre haute, une chambre haute ; une case chambre haute ; une case en chambre haute ; une case qui fait chambre haute.

[balkō 2, 3, 4 ; kay balkō 19] < balcon, case balcon.

[ō kay k ā étay 10, kay dé étay 17] < case qui (est) en étage, maison deux étages. Le témoin 19 mentionne la variante [étaj].

[ō kay éskalyé 11] < case escalier.

B. Le témoin 10 mentionne trois désignations pour "maison" [mézō, kay/lakay] (cf *in* comm. 633 B, la valeur particulière de [mézō/lamézō 13]).

"Il a une belle maison de trois étages" [li gē bèl kay balkō t^rwa étaj, not. 19] litt. "il a une belle maison à étage de trois étages" (redondance).

635 Yon "anplasmā" (terrassment sur lequel on construit la maison) ;

660 "Solay kay" la (soubassement de la maison)

A. Carte 635 : [plasmā 1, 2, 6, 10, 12, 13, 17, 19/āplasmā 1, 4, 7, 8+, 11, 12, 16, 18+/rāplasmā 5/ēplasmā 6 ; plasmā kay 14] < emplacement. La variation tient à un phénomène d'aphérèse qui touche environ la moitié des formes et à diverses restructurations (y compris prosthétique) de la syllable initiale de la forme ne présentant pas l'aphérèse. Le réun. offre le même mot dans le même emploi exactement (RC 1974 : 53).

[tè plané 8] < terre planée.

[fōdasyō 15] < fondation. Voir pour le le réun. *infra*. Survivance.

[éskapay 18] < esp. "escampar" (s'éclaircir) ?.

[karé kay la 20] < carré case. Voir le réun. "le kàré d subàsmā" (même sens). Survivance.

[plasmā 20] < plate-forme (technique). Voir le réun. "là plàtfò^rm". RC (1974 : 669) mentionne le mot réun. parmi les termes d'origine française rares ou techniques.

[tablismā 13] < établissement. Pour un autre sens, cf comm. 1516 ("Parcelle cultivée")

Pour réaliser le terrassment, on "casse" la terre : [kasé tè, not. 12 14, 20, kasé āplasmā, not. 13].

B. Carte 660 :

[sólaj 1, 2, 4, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 20 /sólaj 10, 18+]. L'étymon pourrait être le mot "solage", qui ne figure pas dans LGRLF. Ce dictionnaire mentionne cependant le mot d'ancien français "solement", avec le sens "soubassement, fondation". Mais "solement" subsiste en français avec d'autres valeurs. Le vocable (solage, ? solement ?) d'ancien français a dû se maintenir dans les dialectes de l'Ouest qui l'ont ensuite transmis au créole. Comme l'écrit RC (1974 : 644), "le caractère conservateur des dialectes [d'oïl français] ne fait aucun doute".

[sòl 1, 3, 5, 11, 14, 16] < sol. En différents points d'enquête (1, 11, 14, 16), ce mot est cité à côté d'une autre variante.

[fōdasyō 10] < fondation.

[maε pyé 8] < marchepied : néologisme créole (changement de référent).

[miray 14] < muraille : néologisme (changement de référent).

[mũ(n)da kay 11] litt. "cul de la maison". Néologisme.

"Faire un soubassement" : [lèvé mũ(n)da kay 11, lèvé sólaj kay 11] (< élever, lever ?).

C. Réun. (ALRé 233) "là téras, là plàtfò^rm, le karé d subàsmā, le plàtó, là fōdasyō, là plàs ā tè^r" (terrassment nivelé sur lequel on construit la case) ; "le subàsmā, le kōblàz" (soubassement). Quad. (MB) "plasmā" (emplacement pour construire ou poser une case) ; (LMPT) ?.

636 Glasi (glacis, aire maçonnée)

A. Les formes proposées réfèrent tantôt à l'aire maçonnée sur laquelle la maison est élevée (2, 7, 11, 12), tantôt au glacis de séchage situé dans l'espace qui environne la maison (5, 6, 14). Le témoin 14 dit que le glacis est situé sur le devant du "lakou" (cf comm. 673).

[glasi 2, 3, 4, 4, 6, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20] < glacis. "Pente douce et unie, de terre ou de maçonnerie" (LGRLF). Il s'agit d'une survivance. Le verbe correspondant est [glasiyé] (dérivé créole à suffixe [-é]).

[céεwa 6, 7] < séchoir. Survivance.

[sóláy 2, sóláy sumāté 7] litt. "soubassement cimenté", = "aire maçonnée intérieure" (cf carte et comm. 660 ci-dessus).

[galéri 1, 8] < galerie : la mention de cette partie de la maison, couverte par l'avancée du toit, tient probablement au fait qu'on y fait sécher des denrées comme le café ou qu'on y bat les épis de maïs, lorsqu'on ne dispose pas par ailleurs d'une aire de séchage.

[bétō 8] < béton : ellipse (le béton sert parfois à réaliser l'aire de séchage).

[térás 20] < terrasse.

B. Réun. (ALRé 228) "ãtè:ʳ dâmé, ~pilé, ~glàsé, ~gàlizé" (en terre damée, etc. ; ce dont est fait le sol de la case en paille). Guad. (MB) "glasé" (lissé, brillant, lustré) ; (LMPT) "masonnri" (maçonnerie, mur, terrasse de ciment).

638 "Poto kwen" yo (poteaux verticaux situés dans les coins de la maison) ; 639 Yon "poto kouran" (poutre de milieu de mur ou oblique)

A. Carte 638

[pótó 1, pótó kwē 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20] < poteau, poteau coin.

[pótó mèt 4] < poteau maître.

[poteau kud 4] < poteau coude.

On trouve de quatre à six poteaux de coin, en fonction de la maison (not. 15). Il y a toutes sortes de poteaux : poteaux en fer, poteaux en bois (not. 1). Les poteaux de coin, ce sont eux qui tiennent la maison (not. 12).

B. Carte 639

[pótó grā kóté 1, pótó su grā bō 15, pótó kurāt 1, 6/pótó kurā 4, 5, 8, 10, 12, 14, 15, 16, 18, pótó mitā 2, 3, 7, 15, 17, 19, 20] < grand côté, sur le grand bord, courant, milieu : on voit que pour la "poutre de milieu de mur", les désignations sont plus variées que pour les poteaux de coin. Certaines d'entre elles peuvent s'employer de façon métaphorique : on appelle les "miliciens" (= "tontons macoutes") des [pótó mitā]. Le mot s'applique aussi au mât qui s'élève au milieu du péristyle, espace voué aux cérémonies en l'honneur des "loas" (esprits du vaudou). Ce mât met en relation le monde des esprits avec le monde terrestre.

[pótó dévā pòt 3] : le témoin fait peut-être allusion aux poteaux verticaux situés de part et d'autre de la porte. Cf réun. "pótó d pòʳt".

Le témoin 14 évoque d'autres poteaux [pótó grā fuε] (< grande fourche), situés, dit-il, à main gauche.

C. Réunion. (ALRé 237) "pótó d kwē, mōtā n kwē, piké d kwē, pilyé, pè:ʳε, dé" (poteaux d'angle verticaux qui portent les pannes sablières) ; "pótó d milyé, mōtā n milyé, mōtā, pótó, pótó d sèparasyō, pyé drwá, pótó d fō, etc." (poteaux verticaux au milieu).
 Guad. (MB, LMPT) "poto" (poteau).

641 Yon "panno" (mur)

A. L'intérêt des données est de faire apparaître que les variantes issues du mot français "mur" sont très circonscrites. Les formes issues du français "panneau" sont nombreuses : [pānó/pānó] ; l'assimilation de nasalisation à peu près générale n'est pas réalisée en 1. A l'origine de ces formes, il y a probablement une ellipse (cf "panneau de mur", LGRLF). Le terme technique "panneau" signifie "partie d'un ouvrage de menuiserie, d'architecture, d'une construction..., constituant une surface délimitée [...]" (LGRLF). Survivance.

B. Réunion. (ALRé 229) "le tu:, lé mu:ʳ, lé kóté". Guad. (MB) "lantouraj" (ensemble des parois de la maison) ; (LMPT) "masonn".

641 Chapant kay la (la charpente)

A. [εapāt] signifie soit "charpente", soit "charpentier" (par ellipse probable de [bòs εapāt] "bos charpente").

[fétay kay la 2] < faitage.

[tèt kay la 17] < tête.

[kuvèti kay la, 8, 15/kuvèʳti 8] < couverture.

[fòm kay la 12] < forme.

Les formes [kòm 5, 11, kòm kay 5, 18] semblent désigner plutôt les "chevrons" (cf comm. 647).

B. Réunion. (ALRé 240) "là εāʳpāt, le ó d kēsō, etc.". Guad. (MB) "charpant" ; (LMPT) charpant, cawpant".

642 "Chanbrann" pòt la (chambranle)

A. [εābrāi 1, 4/εābrān 3, 5, 6, 8, 10, 11, 13, 15, 17/εābrān 7/εābrān 12/εōbān 3, εābrān pòt 2, 11, 16] < chambranle. Les variantes les plus employées offrent une assimilation de nasalisation.

[pótó pòt 2] < poteau de porte.

[trēy pòt 8] < tringle de porte. Le mot apparaît sous des formes phoniques un peu différentes dans le comm. 629 C. Également conservé en réunion. ("trég" : baguette de bois), il fait partie des termes rares ou techniques d'origine française (RC 1974 : 673).

B. Le vocabulaire technique se trouve remarquablement bien conservé : le témoin 13 cite les termes [pāti 13] < penture ("Bande de fer (souvent décorative) fixée à plat sur la battant d'une porte de manière à le soutenir sur le gond" (LGRLF) et [gō] < gond ("Pièce de fer coudée en équerre, sur laquelle tournent les pentures d'une porte ou d'une fenêtre", LGRLF). (Voir aussi d'autres attestations de ces deux mots dans la notice de la carte 671). Survivances.

C. Réun. (ALRé 243) "le ěābrāi, le kād là pò:ʳt, le ěābrēn". Guad. (MB) "kad" (cadre pour huisseries) ; (LMPT) ?.

643 Yon "sabilyè" (entrait)

A. le terme "entrait" désigne la "poutre horizontale qui, dans une ferme de comble, relie la base des arbalétriers dont elle maintient l'écartement" (LGRLF).

Les variantes les plus employées sont issues du terme technique français "sablère" dont LGRLF donne, entre autres, les définitions suivantes : "Pièce de charpente horizontale, disposée parallèlement au mur qui la supporte ou qu'elle soutient, et qui reçoit d'autres pièces d'une section plus faible (chevrons ; poteaux, solives)" ; "pièce qui reçoit l'extrémité inférieure des chevrons, dans la charpente d'un comble".

La plupart des formes offrent une métathèse :

[sabilyè 2+, 4, 6, 8, 10, 11+, 12, 13, 14, 15, 17+/sabil^yè 16/sabilè 16/sabliyè 3, 18, 19+]. RC 1974 : 671 classe le mot "sablye:ʳ" parmi les termes d'origine française rare ou technique.

L'autre série de variantes proposées vient du mot français "filière" : [filyè 1, 2, 7, 11/filyèʳ 7].

Il est possible qu'il y ait une confusion entre "grandes pannes sablières" et "petites pannes sablières qui joignent les arbalétriers". Les témoins 1 et 11 semblent utiliser [filyè] pour "grande panne sablière". Le témoin 1 emploie [sabilyè] pour "petite panne sablière", alors que le témoin 6 use du même mot pour "grande panne".

B. Réun. (ALRé 239) "lé grān sàbliyè:ʳ, le sàbliyè:ʳ de lō, là bá:ʳ dātāblēmā, etc." (les grandes pannes sablières) ; "lé ptit sàbliyè:ʳ, sàbliyè:ʳ de rētū:ʳ, bá:ʳ d trāvè:ʳs, etc." (les deux petites sablières qui joignent les arbalétriers). Guad. (MB) ? ; (LMPT) "sabilyè" (sablère (charpente)).

644 Travès (petite pièce de bois horizontale sur laquelle s'appuie la charpente)

A. [travè 1, 2, 3, 4, 8+, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 20, travèʳ 5, 6, 10, 12/travès 2, 6, 11+, 16+/tavè 18/twavè 19 ; travè dēvā 6] < traverse, traverse devant ("traverse" : "Barre ou pièce de bois, de fer, disposée en travers servant à assembler ou à consolider des montants, des barreaux, un châssis, un encadrement...", LGRLF).

Au plan phonétique, nous notons le maintien dans un nombre de points non négligeable du [ʳ] post-vocalique final.

B. Réun. (ALRé 236) "lé trāvè:ʳs ěĕvrō" (pièces de bois horizontales qui reposent sur les arbalétriers) ; (ALRé 239) "lé ptit trāvè:ʳs" (petites pannes sablières qui joignent les arbalétriers). Guad. ?.

645 Egwi a (pièce de bois reposant sur le milieu de l'entrait)

A. Les variantes les plus employées sont issues du mot français "aiguille" ("Monument, partie de monument terminé en pointe au sommet", LGRLF). Parmi les formes, nous distinguons celles qui offrent une prosthèse, parfois combinée à une voyelle arrondie et/ou un glide arrondi et les formes qui ne présentant pas de

consonne prosthétique, sont phonétiquement plus ou moins proches de l'étymon [égw̃i/égwi⁹/égy/égwi (forme la plus courante)].

[travèsũ 1] < traversant ?

B. Réun. (ALRé 243) "zégw̃i, légw̃i, pwēsõ" (poinçon).

646 Fe a, fetay la (poutre qui forme l'arête du toit)

A. Les formes sont issues de "faîte" et de "faîtage" :

[fé, fé kay] < faite : le changement phonétique aboutit à la perte de la consonne finale et conjointement à la fermeture de la voyelle moyenne. Ce groupe de variantes est bien représenté. Le réun. offre également une telle variante "le fé" ou "le fœ".

[fèt a kay la 4] < faite à case.

[fétay/fétaj/fétaʃ] < faitage. La variation [-y/-j] est fréquente en finale (cf entre autres cartes 95, 101, 435, 439).

[fétay tèt 12+] : cf le réun. "tèt à kàz" et le guad. "tèt".

B. Réun. (ALRé 241) "le fètàj, le fètàz, le fœ ou le fé" (la panne faîtière).

Guad. (MB) ? ; (LMPT) "fétay, tèt".

647 "Chivon" yo (chevrons)

A. L'intérêt de la carte est surtout phonétique car à l'exception d'une forme [bra 6], peut-être mentionnée par erreur (= "bois", dans certaines prononciations), toutes les variantes sont issues du terme technique français "chevron". La variation se porte sur la première voyelle, réalisée tantôt mi-fermée arrondie, tantôt étirée mi-fermée, tantôt fermée, et sur la deuxième syllabe : l'ancien [r] français tombe le plus souvent, mais dans quelques cas (points 2, 8, 11, 13, 18), il se labialise devant la voyelle postérieure nasale fermée.

Le verbe correspondant apparaît également sous plusieurs variantes : [ɛivõnẽ 1, 16, 19/ɛévõnẽ 13, 16]. Il constitue lui aussi une survivance (< "chevronner" : "garnir de chevrons", LGRLF).

Le mot [kõm 11] est défini sur la carte 641 (présentée sous forme de données textuelles) comme "deux bois qui se croisent en l'air". Nous en ignorons l'étymon.

B. Réun. (ALRé 241) "ɛévrõ, ɛévrõ, sévrõ" (chevrons). Guad. ?.

648 "Lat" yo (lattes de bois qui reposent sur les chevrons) ; latter, garnir de lattes

A. [lat] (< latte) est le terme employé le plus fréquemment. Il est concurrencé au point 3 par [bwa lat] "bois de latte" et en 2, 4, 5, 14 par [gòl wòzlay/gòl wòzlaj, gòl] (< gaule). [wòzlay/var.] pourrait être issu de "roseau" par dérivation (suffixe [-ay/-aj]).

Le verbe correspondant est [laté] ; il constitue également une survivance.

B. Le témoin 19 précise que si la maison a un toit de paille, on la latte avec du "palmiste" ; si elle a un toit de tôle, on la latte avec des planches de bois blanc.

C. Réun. ? Guad. (MB) "lābri" (planches fixées à l'équerre sur les chevrons de toiture); (LMPT) ?.

649 Lamyè a, zèl lamyè a (l'avant-toit)

A. [rēyē 1, 2, 6, 14/rēyè 5/rē(n)yè 10/aréyè 3, rényé kay 15, rēyē kay 16, 20]
< rainer ? raillère ?

[tablēsmā 8/tablismā 8] < établissement.

[débòdmā 18/débòdmā 18] < débordement ; cf la forme réun. (*infra*). Survivance.

[zèl 3, zèl tòl 17] < (les) ailes : cf la variante réun. Survivance.

[lamyè 6+/lamyé 14+] < lame ?

[arētyè 20/arityè 20, arēntyè 20] < arêtier : "Pièce de charpente qui forme l'encoignure d'un comble, recouvre l'arête d'un toit" (LGRLF). L'explication que donne le témoin (cf notice) correspond bien à cette définition. Il ne s'agit donc pas de l'avant-toit.

B. Réun. (ALRé 174) "sày, débò:dmā, là zèl, le dépàsmā".

650 Bouziye (enduire le clissage de boue ou de "tuf")

A. Il est rare que les données soient configurées de façon aussi nette : les formes issues de "bousiller" ("maçonner en bousillage") dominant dans le Nord (point 7 inclus) ; partout ailleurs nous relevons des formes issues du verbe français "maçonner".

[brwizé 2/buzyé 3, 4/buzwé 5/buzé 7/buzuyé 12] < "bousiller" (FEW I, 474 : Mfr. nfr. "bousiller" : "construire en torchis" (seit 1583)). Survivance.

[krépi 1] < crépir ("garnir une muraille d'un crépi (couche de plâtre, de ciment), LGRLF)".

[rādwi 6] < enduire : [r] prosthétique maintien du glide arrondi.

[masōnē 7, 8, 11, 13, 14, 15, 17, 19, 20/masōnē 16, 18, masōnē 10] : la majorité des formes présentent une assimilation de nasalisation. Sur la carte et au comm. 639 une forme [masōnē] est également utilisée au point 6.

[mété masō 13/mété masōn 13/mété masōn 19] "mettre de la maçonnerie" : le complément constitue une survivance. RC (1974 : 803) relève l'existence de ce terme en réun. (construction en maçonnerie), et lui confère une origine française (référence au FEW XVI, 507, a).

[bat môté 12/bat môté 13] < mortier ; "battre le mortier". Le mot français désigne un mélange de chaux éteinte (ou du ciment) et d'une matière inerte (généralement du sable) que l'on délaye dans l'eau (LGRLF). La locution verbale semble néologique (en français, on emploie plutôt le verbe "gâcher").

[bwasé môté, not. 15] < brasser. Survivance.

B. L'enduit appliqué sur le clissage peut ne pas comporter de terre. Dans ce cas, on parle de [masōn gra, not. 10] "maçonnerie grasse". Le témoin 11 mentionne l'utilisation pour la confection de l'enduit d'une terre blanche appelée [tif] < tuf (terme technique). Le témoin 6 évoque le "ciment pur".

La locution "cœur de chaux" (= partie la plus blanche de la chaux, lait de chaux) semble néologique. Rappelons que le mot "cœur" offre en français la valeur "partie centrale de qqch."

Compléments lexicaux : "blanchir un mur à la chaux" [blāci, not. 11]. Le créole offre un dérivé impropre [tu ba l ò prémyé blāci, not. 11] litt. "tu lui donnes un premier "blanchi"", "tu passes une première couche de chaux".

C. Matériaux du bousillage :

"Si la technique du clissé reste à peu près la même à travers tout le pays, la qualité du bousillage dépend des ressources locales. La terre rouge et grasse des mornes donne un revêtement solide et durable ; par contre, l'argile sableuse alluvionnaire, plus claire, des plaines côtières et du Plateau Central, offre beaucoup moins de consistance ; elle s'effrite, tombe par plaques qui laissent apparaître le treillis de bois [...]" (Moral 1957 : 122).

652 Pignon an, arityè a (le pignon)

A. Comme nous l'avons écrit à propos de la carte 630, le mot français "pignon", dont sont issues la majorité des formes figurant sur la carte, signifie "couronnement triangulaire d'un mur ou d'un pan de mur, dont le sommet porte le bout du faîtage d'un comble" (LGRLF).

[piyō/piyō, piyō kay, kuε piyō 10] < pignon, pignon case, couche pignon. Le verbe correspondant est [piyōnē 13+] (dérivé créole). Le tour [piyō pu piyō, not. 10] s'emploie à propos de maisons très proches les unes des autres.

[arityè 2+/alityè 2/arityè 4/art(ε/ʷ)è 12/arētεyè 12/arétyè 12/arétεè 12]

< arétier : "Pièce de charpente qui forme l'encoignure d'un comble, recouvre l'arête d'un toit" (LGRLF).

[ké kay la 16] < queue.

Des pignons sont évoqués à propos du toit à quatre pentes (cf carte et comm. 630).

B. Le réun. (ALRé 225) offre un terme d'origine malgache "tápénàk". Guad. (MB) "piyon".

653 Lento (pièce de bois horizontale qui forme la partie supérieure d'une porte)

A. D'après certains témoignages, les formes citées s'emploient à la fois pour la partie supérieure et pour la partie inférieure de la porte (not. 8). Pour d'autres témoins, les mots désignent, soit la pièce de bois formant la partie inférieure de la porte, soit la pièce de bois formant la partie supérieure. Quand les formes n'ont pas été commentées, nous ignorons quel est leur référent précis.

"Pièce de bois formant partie supérieure" : [lētó 8, 11+, tèt εābrān 11, tèt pòt 11, ālè dévā-pòt 17] < linteau, tête de chambranle, tête de porte, en l'air devant porte.

"Pièce de bois formant partie inférieure" : [lētu 12/lētó 14+, 15, 19, lētu pòt 12/lētó pòt 13, ba pòt 1, ba 1] < linteau, linteau de porte, bas de porte.

Quelques formes restent d'origine inconnue : [mésélyé 14/mèsélyé 14] et [glócé 16].

B. Réun. (ALRé 238) "le lētó, le dsu d pò:ʔt, là trēn". Guad. ?.

654 Galata a (le grenier)

A. Dans la maison rurale, un modeste grenier aménagé sous les combles tient parfois lieu de resserre. Les planches "peuvent être clouées ou simplement jointes sur les traverses" (GRD Madian-Salagnac, 1979). On y remise toutes sortes de choses, du maïs par exemple comme l'explique le témoin 11 (notice)

Les variantes les plus employées pour désigner ce grenier sont issues du français "galetas" ("logement pratiqué sous les combles", LGRLF) : [galita 1, 5/galata 10, 11, 12, 13, 15, galta 6, 8, 17, 18, 19, 20/ga:ta 15/gata 16/gayta 1, 3, 4]. Parmi ces formes, nous distinguons d'une part celles où l'ancienne voyelle centrale ("e" muet) se mue en une voyelle fermée ou ouverte, ce qui permet de maintenir les trois syllabes, et celles où s'observe la perte de la voyelle centrale : la situation est alors propice à des simplifications plus ou moins importantes (groupe liquide + consonne, remplacement de l'ancienne liquide par un glide, perte totale du groupe liquide + voyelle).

[grényē 2/grényé 2] < grenier. Le témoin du point 11 utilise le terme [grēnyé] pour référer à une réserve à grains fabriquée en tôle et extérieure, semble-t-il, à la maison.

[débòdmā 1] < débordement.

[séré-défó] < serrer ("mettre à l'abri des intempéries, en réserve ; remiser", LGRLF) ; < défauts : cet amusant composé doit probablement son existence au fait qu'on remise au grenier les objets qu'on ne veut pas voir, ou qu'on ne veut pas exposer au regard d'autrui.

[rézèv 6] < réserve.

[plācē 14, 16] < plancher. Néologisme par métonymie (le grenier est planchéié, comme l'explique le témoin 19).

[kólōbyé 7] < colombier. "Le colombier sert le plus souvent de dépôt au pitimi [millet] en grain. Il est constitué d'une petite pièce en bois, au toit de chaume [située à l'extérieur de la maison]. Il est soutenu par des pilotis de bois entourés à mi-chemin d'une plaque de tôle. Cette plaque empêche les rats de pénétrer dans la pièce" (GRD, Madian-Salagnac, 1979). Moral (1957 : 126) note :

"Seuls quelques secteurs du centre, où prédomine la culture du petit-mil, possèdent de véritables greniers, distincts de la maison d'habitation, dont ils sont comme des modèles réduits montés sur pilotis".

655 Yon planch palmis (une planche de "palmiste")

A. Le commentaire 629 a déjà fait apparaître que le "treillis" utilisé pour construire les murs de la maison paysanne rudimentaire est souvent réalisé à partir d'éclisses de "palmiste" (*Roystonea O. F. Cook*, d'après Barker et Dardeau 1930).

Cette carte offre quelques ellipses (pts 1, 6, 18 : [palmis/palma]).

[plāc palmis 2, 6+, 8, 10+, 11, 15, 16, 17] < planche de palmiste.

[klis pānó 3] "éclisse de mur" ; cette forme ne correspond pas à la notion visée. Cf comm. 629.

[lat palmis 10, 19] < latte de palmis.

[gòl palmis, not. 5] < gaule. Le témoin dit user de ce terme pour le palmiste, alors qu'il utilise le mot [plāc] pour d'autres arbres (cf not. 5).

[paysad 4, pay(i)sad 7] < palissade. Le mot figure également sur la carte 629 [u fân paysad u klisé y, not. 1], avec apparemment le même sens. Néologisme par métonymie.

B. Les "éclisses" sont fabriquées à partir du "palmiste" (not. 17, 18). On utilise les éclisses de palmiste pour la construction de la cuisine (not. 11). On peut se servir de planches de palmiste pour la construction du grenier (not. 15).

C. Réunion. ? Guad. (MB) "palmis" ; "planch".

656 "Lenpòt" la (ouverture permanente située au-dessus des portes et des fenêtres)

A. Cette carte gagne à être examinée en même temps que la carte 663 ("Jalousies de bois"). Dans la mesure où certaines formes sont communes aux deux cartes, il convient de se demander si les témoins distinguent vraiment l'ouverture permanente aménagée au-dessus de la porte et les jalousies.

Le mot-entrée paraît très peu employé : il n'a été mentionné qu'une seule fois (au point 16), après d'autres variantes. Ce terme est issu du mot technique français "imposte" ("partie supérieure dormante ou mobile d'une baie de porte ou de fenêtre", LGRLF).

[ʃaluzi 1/jaluzi 4, 8, 14+, 15 ; pòt jaluzi 7, fénèt jaluzi 8] < jalousie. La définition du terme français est la suivante : "volet mobile composé de lames verticales, articulées de manière à être orientables" (LGRLF). Ce terme figure aussi sur la carte 663.

[gri 5, 11] < gris, grille ? : le mot apparaît sur la carte 663, sous les formes [ã gri] et [gri].

[klèvwa 13*] < claire-voie : ce mot figure également sur la carte 663 (pt 19).

[ju 3, ti ju 11] < jour : "Par métonymie. Ouverture qui laisse passer le jour" (LGRLF). Survivance.

En ce qui concerne les lexèmes qui sont à leur place sur cette carte 656, on remarque que plusieurs d'entre eux figurent sur d'autres cartes avec une valeur distincte ; nous y renvoyons :

[easi 6] < châssis. Le français offre la forme "châssis d'aérage" : "châssis garni de lames mobiles qu'on soulève à volonté pour laisser pénétrer l'air" (LGRLF).

[dévā-pòt 12] < devant porte : cf carte et comm. 656 (pt 12)

[tèt-pòt 10, su tèt pòt 16] < tête porte : voir carte et comm. 653 (pt 11).

[lètó 16, lètó pòt 16] < linteau : voir carte et comm. 653.

[ti eãbrān 2] < chambranle : cf carte et comm. 642.

[balis 14, balistrad 18] < balustrade. La mention de ces formes, dont l'une présente une troncature, tient peut-être à une erreur du témoin.

[pótajè 2] < potager. Même remarque que pour les formes précédentes (pour la valeur de cette forme, voir carte et comm. 731).

B. Réunion, Guad. : cf carte 663 ("Jalousies").

657 Papòt la (seuil de la porte)

A. [papòt 3, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18+, 19/papòt 10] < pas de porte. "pas" signifiait autrefois en français "marche d'escalier". C'est une survivance. RC (1974 : 825) qui mentionne l'existence terme en réun., montre grâce à la référence au FEW (VII, 740, a) que le terme "pas de porte" était employé avec le sens "seuil" dans les dialectes français. L'expression, bien que non attestée dans le LGRLF avec cette valeur, devait pourtant être d'usage courant en milieu colonial, comme l'indique la comparaison. Il est à noter, à ce propos, que le guad. ne paraît pas offrir cette forme. "Lève-toi du seuil" : [(lévé) nã papòt la 17] (nous remarquons l'usage de la préposition [nã] "hors de"); voir aussi l'énoncé de la notice 10.

[lētó 1/lētó pòt 2] < linteau : en commentant la carte 653, nous avons fait remarquer que ce terme offre des valeurs distinctes selon les témoins (linteau et/ou pièce de bois formant la partie inférieure de la porte). Les témoins qui citent le mot à propos de la question 657 procèdent peut-être par métonymie.

[dévã pòt 3, 4, 7/dévã pòt 5/(du)vã pòt 18, vã pòt 18, pa devã pòt 20] < devant porte, par devant porte. La forme [vã pòt 18] résulte d'une troncation. Ces composés sont néologiques (Prép. + Subst.).

B. Réun. (ALRé I, p. 165) "le pérõ, le pã d pò:rt". Guad. (MB) ? ; (LMPT) "lapòt, douvan lapòt, douvan pòt".

658 Koule beton (couler le béton)

A. L'intérêt de cette carte est surtout phonétique, dans la mesure où les variantes issues du français "béton" offrent parfois une consonne labiale ou un [r] devant la voyelle antérieure mi-fermée : [bétõ 1+, 3, 5, 8, 11+, 15, 16, 17b^wétõ 4/bwétõ 13/brétõ 2, 10, 14, 18, 19/brétõ 20]. Le verbe issu de "bétonner" offre la même variation [bétõnẽ 15/brétõnẽ 6]. Il ne signifie pas seulement "construire avec du béton, recouvrir de béton" (LGRLF), mais aussi "préparer du béton". Ce verbe n'est cependant pas d'usage très répandu, les témoins usant plutôt d'une locution verbale : [kulé brétõ 2, 10, 12, 14/kulé bétõ 1+, 3, 5, 11+, 15, 16, 17/kulé b^wétõ 4/kulé brétõ 20, kulé õ brétõ 18] < couler béton, couler un béton ; [mèʃ brétõ 19] < mettre du béton ; [v^wóyé mòtyé 2, vidé mòtyé 4] < envoyer le mortier ; [krépi kay 2] < crépir la case.

Le mot "béton" se dit également [mòtyé 4, 17], et un témoin use de [simãté 7] (< cimenter).

B. "La maison en béton, c'est l'argent qui la fait ! C'est une chose qui prend beaucoup de matériaux" (not. 12). Elle est le signe d'une certaine aisance matérielle.

Moral (1978 : 213) note en ce qui concerne l'habitat "l'apparition de nouveaux styles urbains, dont l'interprétation maladroite donne, dans les campagnes, la "caille-béton" ou "caille-blocs".

C. Réun. (RC) "le kaz béton ; koul béton". Guad. (MB) "koulé béton" ; (LMPT) ?.

661 Tòl (tôle ondulée)

A. [tòl] (< tôle) est le terme d'usage général. Pour "(une maison) couverte en tôle", les témoins emploient les expressions [kuvr ā tòl 7/kuvri ā tòl, not. 13, kuvri ā tòl 19 ; kuvri avèk tòl, not. 1/kuvri a tòl, not. 13] (préposition "en" ; préposition [avèk/a] "avec"). Le témoin 13 fait montre, de ce point de vue, de variation inhérente.

B. Autres matériaux utilisés pour la couverture : "paille" de "palmiste" ou "palmier royal" (*Roystonea Regia Cook*), "paille" de canne, béton, grande feuille sèche du palmier royal. Le mot "paille" désigne ici les feuilles de palmiste ou de canne à sucre. Le même type de changement sémantique (métonymie) par rapport à l'étymon français est signalé par RC (1974 : 924-925), à propos des créoles de l'Oï (réun., mau., rod.).

Noms des différents types de maisons, en fonction des matériaux utilisés et du type de couverture : [kāy ā mi, not. 5/kay mi, not. 11] "maison en mur", [kay ā blòk, not. 5] "maison en blocs (de béton)", [kay ā bwa, not. 5/kay bwa, not. 11] "maison en bois", [ti kay tòl, not. 11] "petite maison (au toit de) tôle".

Quand tu mets de la paille dessus : (ç'est) maison (au toit de) paille ; si tu ne voulais pas mettre de paille, tu mettrais de la tôle, not. 5" (à noter l'usage du marqueur [ta] issu de la combinaison [té+ ə] ("conditionnel").

662 Goutyè (trou dans le toit)

A. Les données offrent surtout un intérêt phonétique : [gutyè/gutɛè/gutɥyè] (réalisation d'affriquées). Voir le vocable réun. qui présente lui aussi une affriquée. Néologisme (changement de référent : les maisons rurales ne comportent que rarement de véritables gouttières).

[tu/t^wu nā tòl la] < trou

[ju, ti ju] < jour ; le mot réfère également aux petites ouvertures ménagées au-dessus des portes (cf carte et comm. 656).

[dal 8] < dalle : le mot créole désigne également une gouttière naturelle créée par le ruissellement de l'eau de pluie (pt. 12), ainsi qu'une vraie gouttière (pts 6 [dal] et 15 [daló]) (voir la carte 800).

B. "La maison coule" :

[kulé] < couler. Cf RC 1974 : 742 : "la kaz i kul" (il y a des gouttières).

[li tu 1] litt. "elle est trou" (emploi néologique : dérivation impropre).

[déguté 2, 8, 11] < dégoutter. Ce verbe français qui signifie "couler goutte à goutte" est glosé comme "rare" par LGRLF. Il s'agit d'une survivance. Le substantif correspondant à "goutte de pluie" est [ti gut lapli, dégut lapli, ti dégut lapli]. Parmi ces formes, il convient de distinguer celle qui est issue du mot français "goutte" et celles issues du mot "dégoutte". RC (1974 : 748) fait référence à propos du terme réun. "dégu" (petite quantité de liquide) au FEW, IV, 348, a.

B. Réun. "là gutɥyè:" (gouttière (sens propre)). Quad. (MB, LMPT) "tou" (trou) ; "goutyè" (gouttière).

663 "Pèsyèn" yo (jalousies de bois)

A. Le terme le plus employé est [jaluzi] < jalousie". "Une porte à jalousies" [pòt jaluzi 10, pòt ā jaluzi 13].

Le mot-entrée ne semble pas employé : il est cependant connu en 16 [pèsyèn pòt/pésyèn pòt] < persiennes.

[kad pòt 16, kad 18, kad^rémā 18] < cadre, < encadrement.

[uvèti-pòt 6] < ouverture.

[ā gri 5, gri 20] < en gris, en grille ? Cf comm. 656A.

[klèʔvwa/klèvwa 19] < claire-voie ("clôture à jour", LGRLF). Le changement sémantique s'explique par une métonymie.

B. Réun. (ALRé 244) "jâluzi, zâluzi, pè:^rsyēn" (jalousies de bois en calumet tressé). Guad. (MB) ? ; (LMPT) "jalouzi, pèsyèn".

665 Pòt batan yo (porte à deux battants)

A. Les témoins ont tantôt, par ellipse, mentionné le(s) "battant(s) de porte" [batā 1, 5, 6, 10, 17, 18/batō 15, 19, batā pòt 3, 15, 16] (< battant), tantôt ils ont donné la forme attendue :

[pòd ɛ batā 2/pòt batā 7/pòd batā 8, 12/pòt batā 11 ; pòd ɛ dé batā 4/pòt dé batā 13/pòt dé batō 20 ; pòt dé bō 20] < porte à battants, porte à deux battants, porte à deux bords. Les variations phonétiques tiennent dans une grande mesure aux assimilations régressives qui se produisent aux frontières. Nous relevons aussi l'alternance [ā/ō] au niveau de la voyelle finale du mot correspondant à "battant".

Ces formes constituent des survivances, comme le montre la comparaison avec le réun..

Une porte à un seul battant s'appelle une "grande porte" [grā pòt 13].

B. Réun. (ALRé 244) "pò:^rt dē batā, pò:^rt ā batā". Guad. ?.

666 Klete (fermer à clé)

A. Les données sont riches et nous remarquons que plusieurs témoins sont en mesure de proposer des variantes lexicales.

[také 1, 2, 6, 11, 13, 16] < taqueter : les données haït. confirme le point de vue de RC (1974 : 871) qui fait du mot réun. "také" (fermer, avec un loquet ou un verrou), en s'aidant de la comparaison inter-créoles et du recours au FEW (XVII, 196, b), une survivance. Le témoin 13 mentionne le verbe [détaké] qui exprime le signifié inverse. Il s'agit également d'une survivance comme le montre la comparaison avec le réun. qui offre exactement la même forme. RC (1974 : 750) cite à ce sujet des formes dialectales figurant dans le FEW XVII (196, b ; 199, a).

[fèmē 1, 7, 18/fēmē 4, 6, 16, 17, 20/fè^rmē 5] < fermer. Si certains témoins se contentent de mentionner le verbe, d'autres l'accompagnent d'un complément : [a klé 4/a klé 18, avè klé 7] "(fermer) à clé, avec une clé". Il n'est pas possible de dire si le segment [a] représente ici une variante courte de la préposition [avèk] "avec", ou s'il est la trace de l'ancienne préposition française qui figure dans le tour "fermer à clé".

[klété 8, 10, 11, 14, 15, 17, 19/klaté 16] < clé. Cette forme nous apparaît à première vue comme un néologisme créole, construit à l'aide d'un allomorphe du suffixe verbal [-é], en l'occurrence [-té]. L'allomorphie permet d'éviter une séquence vocalique lourde (du type *[kléé]). Mais la comparaison avec le quad. (LMPT : "klété") nous conduit à nous demander s'il ne s'agit pas d'une survivance. Il existe également un dérivé [déklété] (dans lequel le préfixe [dé-] sert à inverser le processus exprimé par le verbe) ; voir à ce sujet la carte 668, pt 14.

[kadnasé 3] < cadenasser. Survivance.

[kaeté 11] < cacheter : "fermer avec un cachet" (LGRLF). Le changement sémantique est dû à un changement de référent.

[kwòtété 16] < crocheter : "ouvrir (une porte, la serrure d'un meuble) avec un crochet" (LGRLF). L'attestation d'une variante [k^wóetété] avec la même valeur au point 6 de la carte 669 confirme que le mot créole signifie bien "fermer à clé (ou au crochet ?)". Le changement sémantique pourrait être dû à un simple contresens. Cependant l'existence du terme quad. "kochté" (avec la même valeur ; voir MB) nous conduit à nous demander s'il ne s'agit pas là aussi d'une survivance.

B. Réun. (ALRé 245) "fè:řmé là pò:řt, bàskilé ~, také ~, etc." (fermer une porte). Quad. (MB) "kochté" (fermer au crochet) ; (LMPT) "klété, laklé".

667 Takèt (verrou, targette)

A. Le mot le plus employé est [takèt] < taquet. D'après RC (1974 : 871 (FEW XVII, 196, b)), on rencontre cette survivance en réun. et en mau. sous la forme "také", ainsi qu'en mart. Comme nous l'indiquons ci-dessous, elle est également attestée en quad. (MB, LMPT). Le verbe correspondant est en haïtien [také 19, 20] (cf comm. 666).

[sér¹ 1/séri 1] < serrure. Survivance.

[kwòcèt 2/kòcèt 14/k^wóetété 18] < crochet (de cadenas, de serrure). Survivance.

[bawó pòt 12] < barreau de porte. Néologisme (spécialisation de sens).

B. Réun. (ALR2 245) "ē také, œ krócé, ē sérú:ř, etc.". Quad. (LMPT) "takèt, takyèt" (verrou), "seri" (serrure).

668 Louvri (ouvrir) ; 669 Fèmen (fermer)

A. Carte 668 "Louvri". Les formes les plus courantes sont issues de deux variantes formelles du verbe français "ouvrir", à savoir les formes "ouvrir" et "ouvert". Le réun. présente exactement la même variation, ce qui conduit à se demander si les colons eux-mêmes n'usaient pas déjà de ces deux formes comme variantes libres. Il arrive qu'un même témoin mentionne les deux variantes (variation inhérente en 6, 19). En notice 13, le témoin use, dans la même énonciation, des deux formes, sans qu'on puisse les interpréter en termes de variation combinatoire. Nous remarquons l'usage de la variante [uvri] dans un impératif du discours rapporté (alors que le témoin 16 use de [uvè, not.] pour l'impératif en discours direct) et de la variante [uvè] dans le contexte à droite de l'auxiliaire de modalité [mèt] ("pouvoir") qui constitue avec le verbe une périphrase verbale. Après un pronom personnel, le témoin use de [uvri] (alors que d'autres locuteurs font dans ce contexte usage de [uvè] (cf pt. 2, 8, 11)), et après un nom déterminé, il emploie [uvè].

[uvri 3, 6, 17, 18, 19/uvri 11+, uvè 1, 2, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 16, /^wuvè 12/uvè^r 7]. Sur cette carte nous ne trouvons pas de trace d'une prosthèse, pourtant attestée parmi les données de la carte 670 ([uvri 4]).

Le point 20 offre une variante [dévri] probablement construite par analogie formelle avec les verbes [détaké] et [déklété] (cf cartes et comm. 666 et 670). Mais comme constituant de ce verbe, le segment [dé-] n'est pas significatif (contrairement à ce qui se produit pour les formes [déklété] et [détaké]).

Autres verbes cités :

[détaké 8] : cf comm. 666.

[déklété 14] : dans le comm. 666, nous avons fait, en nous fondant sur la comparaison entre créoles de la ZAC, l'hypothèse que [klété] était une survivance. Le terme [déklété] serait à considérer comme un néologisme (préfixe productif [dé-]) si le quad. (LMPT) n'offrait pas également cette forme. Une convergence nous paraît improbable. Nous concluons donc pour ce lexème aussi en faveur d'une survivance.

B. Carte 669 "Fèmen" (fermer)

Le verbe le plus fréquent est issu du français "fermer". Quelques témoins maintiennent un [r] postvocalique en syllabe interne (pts 5 et 19). Mais dans la plupart des cas, nous constatons la perte de la consonne, accompagnée le plus souvent d'assimilation progressive de nasalisation, totale ou partielle : [fèmē 1, 3, 4, 6, 11, 16/fèmē 7, 8, 10, 13, 14, 15, 18, 20]. La forme énoncée aux points 2 et 17 n'offre pas une telle assimilation.

Autre lexème cité : [k^wócté 6] < crocheter. Cf comm. 666.

C. Réun. (ALRé 245) "uvri:^r, ruvri:^r, uvè:^r, ruvè:^r". Guad. (MB) "ouvè/rouvè, déklanché" (ouvrir, ôter la clenche) ; (LMPT) "ouvè, wouvè, déklété" (ouvrir, ouvrir avec une clé). Réun. (ALRé 245) "fè:^rmé". Guad. (MB) "fèrmé ; kocté" (fermer avec un crochet ou un taquet) ; (LMPT) "fémé ; klété, taklé".

670 Detake (lever le loquet)

A. Comme on pouvait s'y attendre eu égard à la valeur de [kwòcté/k^wócté] en créole (fermer à clé, au crochet) (cf comm. 666 et 669), l'une des variantes lexicales proposées apparaît sous les formes : [dékwòcté 2, 7, 13, 18+/dék^wócté 17/dé^gócté 10/dékòcté 11/dékócté 14]. Nous remarquons surtout la variation de la voyelle moyenne. Survivance ?

[détaké 1, 6+, 8, 10, 11, 15, 16, 19, 20] < détaquer : dans le comm. 666, la référence à RC (1974 : 750 (FEW XVII, 196, b et 199, a)) nous a permis de conclure que ce verbe était une survivance. Les témoins 3 et 5 mentionnent une forme plus "lourde" [détakété] qui est extrêmement proche d'un des mots cités dans le FEW XVII, 196, b : "mal. détakté «tirer le loquet d'une porte» (citation extraite de RC, *loc. cit.* ; et faisant l'objet d'une adaptation graphique). La coexistence de ces différentes formes témoigne en faveur de la variation linguistique qui avait cours au sein même de la communauté des colons de Saint-Domingue.

[déklété 16] : cf comm. 668.

[ralé takè 6, 11] < haler. Nous avons rencontré cette survivance dans le comm. 458. RC (1974 : 845) renvoie au FEW (XXVI, 131, a et XVI, 131, a). L'évolution phonétique est d'origine dialectale (traitement normand du phonème /h/ d'origine germanique ou scandinave).

[mōté kwócèt 18] < monter le crochet.

B. Réun. (ALRé 245) "détaké là pò:ʳt". Guad. ?.

671 Kwochèt (crochet de porte)

A. Toutes les formes sont issues du mot français "crochet", probablement articulé avec une voyelle ouverte et un [t] final prononcé, par la grande majorité des colons. La présence d'une forme offrant une voyelle fermée et ne présentant pas de [t] final, en l'occurrence [kʷóéé 15], est peut-être à mettre au compte de l'influence du français oral d'Haïti.

Au plan phonétique, nous constatons que l'ancien [r] français cède la place à une consonne labiale [w] ou bien tombe, sans laisser de trace ; la voyelle moyenne est soumise à alternance [ó/ò].

Les formes sont les suivantes : [kwócèt/kwòcèt/kòcèt/kócèt/klóéé 5/kʷóéé 15].

[pātu 14] (< penture ; cf comm. 642). La forme a été, semble-t-il, mentionnée par erreur.

B. Réun. (ALRé 245) "œ króéé" (verrou ou targette). Guad. : MB ne propose pas de substantif correspondant au verbe "kochté" ; (LMPT) "kochèt".

673 Lakou (terrain autour de la maison)

A. Le mot [laku] offre deux acceptions. En tant que référant à "l'unité de résidence familiale et de production" (Peeters 1979), il est examiné dans le comm. 674.

[laku 1, 2, 3, 7, 10, 11, 12, 16, 17, 20] < la cour.

[dévā-pòt 4, 10, 16, 18, 20/duvā-pòt 12] < devant porte. Ce composé est elliptique (espace situé devant la porte). Le réun. offre un tour très voisin.

[glasi 12] < glacis : cf comm. 639 (glacis de séchage situé dans la cour).

[jadē 19, jadē laku 12, jadē bótanik 13, jadē délisyé 13, jadē dévā pòt 13+] < jardin, jardin la cour, jardin botanique, jardin délicieux, jardin devant porte.

[térē 16] < terrain.

Le témoin 5 distingue lexicalement entre l'espace situé derrière la maison [térē] et celui qui est situé devant elle [laku kay la].

Pour mieux appréhender les réponses variées des témoins, il convient de savoir qu'en milieu rural :

"Toutes les activités domestiques [sauf dormir] ont lieu dans l'espace dégagé de végétation qui entoure la *kay*, en particulier sur le glacis de séchage ou sous le "péristyle", nom en Haïti de la galerie couverte située devant la façade principale de la maison. Cet espace soigneusement balayé, est le lieu d'une vie familiale et sociale intense. Au-delà commence le jardin proprement dit".

L'auteur de cette citation, Peeters (1979 : 17) note également :

" Remarquons [...], qu'avec quelques variantes, on trouve dans toute l'aire culturelle des Antilles, cette structure complexe de jardin boisé autour des maisons rurales, qu'il s'agisse du *yard* jamaïcain, du *batey* porto-ricain ou même du *jardin de case* martiniquais et guadeloupéen, aux dimensions beaucoup plus

restreintes. Même dans l'habitat urbain, il y a persistance de cette habitude : si l'on dispose d'un espace suffisant, on plantera un ou deux arbres, quelques ornementales, quelques plantes potagères [...] (ibid , p. 16).

B. Réun. (ALRé 247) "la ku:r, le rōn ku:r, le d'ēvā n pò:r't" (le terrain autour de la maison) : la "cour" est aussi, dans l'Océan Indien, un élément d'organisation sociale typiquement créole. Guad. (MB) "kou" ; (LMPT) "lakou".

674 Yon "lakou" (unité de résidence familiale et unité de production) ; le voisinage

Moral (1978 : 171) traitant de la "décadence du lakou" écrit notamment :

Enfin le terme "lacou" s'applique communément aujourd'hui à un rassemblement de petites "cailles" presque jointives, serrées autour d'une aire de terre battue, au milieu de l'enchevêtrement des jardins ; certes, les liens de parenté y sont encore vivaces ; l'aïeul est entouré d'une certaine vénération ; les habitudes de travail en commun ne sont pas tout à fait perdues ; mais il s'agit en réalité d'un nouveau "lacou" étriqué, subsistant à grand-peine sur un lopin dérisoire, reliquat de l'habitation primitive, morcelée à l'extrême, et dont les membres sont condamnés à vivre dans une promiscuité assez misérable. Tout cela est fort éloigné du "lacou" d'autrefois."

Moral précise qu'encore au début de ce siècle, le "lacou" offrait une image bien différente : c'était un "domaine relativement vaste, 20 à 30 carreaux, indivis, au centre duquel se tenait un véritable hameau familial, plus de dix maisons parfois, groupant autour de la demeure du maître [...] les "cailles" de ses enfants et petits-enfants." (p. 169). (Le "carreau" équivaut à un hectare vingt-neuf).

B. [laku 1+, 2, 3, 5, 6, 8*, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20] (< la cour) : comme le note Moral (*op. cit.* : 170), "il est plus que probable [...] que le terme "lacou" dérive directement du vocabulaire en usage à Saint-Domingue, en sous-tendant la disposition même des bâtiments autour de la cour, centre et cœur de l'exploitation". Quelques témoins usent du syntagme [ō sèl laku 1/ō sɛ̃l laku 14] "Un seul lakou". Le témoin 17 précise [sé kò-fāmi ā sèlmā k la, not. 17] litt. "C'est le corps de famille seulement qui est là". Un autre témoin dit : "Je pense me marier pour créer une famille dans le [laku]" (not. 11).

[bitasyō] < habitation : terme du «parler des Isles» (RC 1974 : 597), il réfère à l'origine à "l'unité économique formée non seulement par le domaine agricole, mais aussi par l'ensemble des bâtiments et installations industrielles qui faisaient [au XVIIIe siècle] corps avec l'exploitation rurale" (D'Ans 1987 : 117-118). Le mot désigne de nos jours une "exploitation agricole". Il offre une aphérèse, que ne présente toutefois pas le substantif [abitā] "cultivateur" (terme parfois employé de façon péjorative).

[tè minɛ̃ 1] < terres mineures : selon D'Ans (1987 : 247), "les paysans haïtiens distinguent [...] scrupuleusement la propriété des *tè minè* (terres mineures), en possession desquelles ils sont entrés par voie d'héritage, de celle des *tè achté* (terres achetées), qu'ils se sont procurées par le moyen d'une acquisition". Si le témoin cite cette forme, c'est sans doute parce que le territoire du "lakou" appartient par héritage au lignage.

[ō sèl fāmi ā yó 14] < une seule famille. (Les membres du "lakou" constituent une seule famille). La forme est surtout intéressante en ce qu'elle offre une combinaison de déterminants qui normalement s'excluent les uns les autres.

[savān 19] < savane. L'emploi de ce terme dans le contexte est curieux : il désigne en effet tout "terrain non cultivé".

[katyé 19] < quartier. Le terme avait une autre valeur à l'époque coloniale : "Par un usage aussi ancien que l'établissement de la Colonie Française, on a toujours

distingué celle-ci en plusieurs portions, sous le titre de *Quartiers*, qu'on désigne à leur tour, sous le nom du lieu principal de chacun de ces quartiers." (Moreau de Saint-Méry, tome 1, p. 116). RC (1974 : 605) classe ce mot dans le "vocabulaire des Isles" et note en particulier : "L'évolution sémantique a dû faire passer du sens de "région" à celui de "hameau" ; en effet, en français au XVIIIe siècle, le mot "quartier" a souvent le sens de "région" [...]".

[sité 17] < cité. Il s'agit probablement d'un emprunt au français contemporain.

C. "Voisin" : les témoins mentionnent plus souvent [vwazinay/vwazinaj] que [vwazē not. 11, 18/vwazin 19]. L'alternance [-j/-y] est bien attestée dans notre corpus, comme nous l'avons vu, entre autres, avec les données de la carte 646. En ce qui concerne le second couple de mots, la variation finale ne doit pas être tenue pour une marque de genre, contrairement à ce qu'on pourrait être tenté de penser, en se fondant trop rapidement sur une analogie formelle avec le français.

"Moi et Lionel on est deux voisins" : [mwē avèk Lyónèl é dé vwazinaj, not. 8].

"Je dis aux voisins de me surveiller cet enfant" : [m ap di vwazē yó vóyé jé su timun sa a pu mwē, not. 11].

Il est à noter que le mot [vwazinay/var.], tout en assumant le sens "voisin", conserve un sens proche de "voisinage", comme l'indique l'énoncé de la notice 12 : [kay ló pa lwē ; vwazinay ki rét tu kólé ; vwazinay ló tu kólé] litt. "les maisons ne sont pas loin ; un voisinage qui reste tout collé ; les voisins sont tout collés". Dans cet énoncé, nous remarquons tout particulièrement l'occurrence à deux reprises de la forme [lól], produit d'une contraction du déterminant déictique pluriel [la ɛ yó] (assimilation régressive).

D. Réun. (RC) : à la Réunion l'entourage, c'est d'abord la clôture, mais aussi parfois les gens qui habitent autour. Guad. (MB) "lantouraj" (les personnes du voisinage ; cf le français "entourage") ; (LMPT) "moun-bò-kaz, lantouraj, lantouray". La comparaison est intéressante dans la mesure où elle témoigne de la variabilité de la langue des colons : elle fait en effet apparaître que si le créole haït. a sélectionné en la restructurant l'acception "clôture ou ornement déposé autour de certains objets" (voir carte et comm. 679) de l'étymon "entourage", le guad. a pour sa part retenu l'acception "ensemble de personnes qui entourent habituellement quelqu'un, et vivent dans sa familiarité" (LGRLF).

679 Von lantiray (clôture) ; clôturer

A. La carte est riche, tant en données lexicales qu'en variantes phonétiques. Les ressemblances entre haït. et réun. sont particulièrement importantes.

[bayè 1, 2] < barrière. Survivance. Un des verbes présentant l'acception "clôturer" est [baré], un terme d'origine française également : RC (1974 : 698) renvoie, à propos du mot réun. "baré" (même acception), au FEW I, 257, a.

[lātiray 1, 12, 14, 17/lātiraj 6, 10, 11+, 16/lāturaj 3+, 11, 15/lāturay 12, 15/lātsiray 5/āturaj 4, 13, 18/ātiray 6, 7, 16/āturay 12, 13] < l'entourage. Contrairement à ce qui est attesté en réun. (cf ALRé, ci-dessous), les variantes haït. n'offrent pas toujours une prosthèse. Le verbe correspondant [ātiré 1/āturé 2]

(< entourer) est du reste dépourvu d'élément prosthétique. L'autre point de variation remarquable est la seconde voyelle réalisée tantôt antérieure étirée fermée, tantôt postérieure arrondie. Bien que figurant dans l'index du *Lexique du parler créole de La*

Réunion (RC 1974) sous la forme "lâturaz", le mot n'est pas représenté, sans doute à la suite d'une erreur matérielle, dans la liste des survivances.

[klóti 6, 10, 11, 15] < clôture. Survivance. Le verbe correspondant est [klótiré/klótsiré/klótiyé] < clôturer.

[bwazé kay la 16] < boiser : sur la carte 631, nous avons relevé le verbe créole [bwazé] "boiser, garnir avec du bois". Le substantif donné au point 16 est un dérivé impropre (litt. "le boisé de la maison").

[ba(r)ikad 19, 20] < barricade. Même si le réun. n'offre pas une forme exactement identique, la présence dans les deux créoles de lexèmes issus du même étymon, indique que les colons usaient du mot "barricade" (ou "barricadage") avec le sens "clôture" (acception non signalée par LGRLF). Il s'agit donc probablement de survivances.

[mitwayē 19] < mitoyen. Le témoin 13 énonce : [m lèvé mitwayēn mwē ← avè u] litt. "je lève ma (clôture) mitoyenne avec toi" (cf notice). Si le contenu sémantique n'a pas changé par rapport à l'étymon ("clôture séparant deux fonds contigus [...]"), LGRLF), en revanche, le mot créole change de statut morphologique (il est substantif, et non adjectif).

[paké laku 19] < parquer. Litt. "(un) parquer lakou". Nous constatons une évolution morpho-sémantique (changement de référent et de statut grammatical).

Autre verbe signifiant "clôturer" [sèké 1, 2, 14] < cercler ?, encercler ?

B. Réun. (ALRé 248) "ǎ lâturaj, ē lâturaz, un klótsu:ʀ, ē bārāz, ēn baryè:ʀ, ǎ bārikadāj" (clôture) ; "ǎbārē là kàz" (clôturer la maison).

Guad. (MB, LMPT) "bayè/baryè". En guad. (MB), le mot "lantouraj" désigne les voisins, le voisinage, ou bien les parois externes d'une maison en bois.

680 Bayè (portail)

A. Certaines des formes attestées sur cette carte figurent également sur la carte 679. Il y a peut-être une confusion dans l'esprit de l'enquêteur ou dans celui du témoin entre "clôture" et "portail". A moins qu'il ne soit possible d'utiliser certains lexèmes avec les deux sens (par métonymie).

[pòtal 1, 2, 5/pòtay 4, 6] < portail. Survivance. De telles formes ne semblent en usage que dans le Nord d'Haïti.

[baryè 5, 8, 10, 11, 16, 18, 19/baʀyè 3/bayè/bayèʀ 14, 15] < barrière : le mot est attesté sur la carte 679, mais avec une fréquence bien moins importante. Il offre parfois sur cette carte-ci un [r] médian ou un [ʀ] post-vocalique final, ce qui n'est pas le cas sur la carte 679 où la chute de la consonne est systématique. Le témoin 13 spécifie le type de matériel utilisé : [bayè ã bʀa, bayè ã fè] "portail en bois, portail en fer".

[tōn(i)kèt 6] < tourniquet d'une barrière. Le mot créole est néologique (extension de sens). Le mot français désigne en effet un "appareil formé d'une croix horizontale tournant autour d'un pivot vertical et placé à l'entrée d'un chemin ou d'un édifice afin de livrer passage aux personnes chacune à son tour" (LGRLF). La présence du terme en créole est intéressante dans la mesure où elle nous renseigne sur la culture matérielle de Saint-Domingue. Cf pour un autre sens, comm. 1425.

[travès 19] < traverse ("Ellipt, de voie... de traverse", LGRLF). Néologisme (extension de sens).

[cémē 19] < chemin.

[lātiray 12/āturaʃ 13] : cf carte et comm. 679.

“Taper sur la barrière (pour annoncer sa venue)” : [bat bayè 12] (< battre).

“Une fois le soleil couché, tu fermes ton portail” : [sólé kuéé u fèmē bayè u, not. 12].
Formule de politesse prononcée par celui qui arrive : [ōnè, not. 12] (< honneur).
L’interlocuteur répond en principe : [réspè] (< respect). Le tour [uvri lapòt ! not. 13]
est nettement moins courtois.

B. Réun. (ALRé 248) “le bàró, le pò:ʔtày, là pò:ʔt bàràj” (le portail). Guad. ?.

681 Yon “kalòj” (cage à oiseaux)

A. [kalòj 1, 2, 3, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 15, 16, 17, 19, 20] < caloge. Le mot est attesté tant en réun. (ALRé 250, pt. 4) qu’en guad. Les rédacteurs de l’ALRé posent à propos de l’étymon la question suivante : “S’agit-il d’une métathèse de “cageole”, petite cage pour transporter ou engraisser les poules (FEW II, 552-59), par attraction paronymique de “loge” ?”.

Moral (1978) fournit dans son glossaire à propos du mot “caloge” les renseignements suivants : “petite construction en appentis, utilisée en particulier comme poulailler. «En Normandie, cabane de berger, niche à chiens, à lapins» (Littré). Terme employé, dans le même sens, à l’époque coloniale.” Brasseur (1983) règle de façon définitive la question de l’origine : “Ce mot, du frq. **laubja* (FEW XVI 448), est typiquement cauchois (parler de l’ouest de la Seine-Maritime). Il a généralement le sens de “niche à chien” (cf ALN 767) et accessoirement de “cage à lapins” (cf ALN 751)”.

[kānie 2] < caniche (FEW VII, 117 : “caniche”, niche à chien).

[sèka 4] < esp. “cerca” (“clôture”).

[bwat 5, bwat pijō 16] < boîte, boîte à pigeons.

[kay pijō 10] < case pigeons.

[kólōbyé 18] < colombier. “Construction souvent élevée, destinée à loger des pigeons” (LGRLF). Survivance.

[pulayé 19] < poulailler. Survivance.

Nous relevons à plusieurs reprises le mot [pijō] comme référant aux oiseaux qu’on met en cage. Curieusement, le livre de Nelson (1979) qui recense la plupart des oiseaux d’Haïti et leurs noms créoles n’offre pas le mot [pijō], pourtant attesté dans les dictionnaires de Valdman et de Peleman.

Un des oubliés du questionnaire de l’ALHa est “Oiseau”. Cette carte 681 présente les formes [zwazó, not. 2] et [jwazó, not. 12, not. 13] et permet donc de pallier le regrettable oubli.

B. La notice 13 offre une intéressante combinaison de déterminants, délicate à traduire : [u gadé tut, mēm vè kalité jwazó, nā ò sèl kalòj la] litt. “tu les gardes toutes, même vingt sortes d’oiseaux, dans une seule caloge-là” (la forme [la], issue de l’élément adverbial “là” du déterminant démonstratif français discontinu “ce...là”, et qui constitue d’ordinairement le déterminant déictique/anaphorique créole (postposé), se trouve ici associée à un déterminant indéfini à valeur numérique renforcé par l’adjectif [sèl] (< seul). Nous voyons donc l’emploi de [la] s’étendre, offrant une innovation remarquable par rapport aux français d’Amérique du Nord, essentiels dans notre approche dans la mesure où ils permettent de reconstituer l’évolution qui va du français dialectal populaire du XVIIIème siècle aux créoles, ce qu’explique R. Chaudenson (1993a : 107-110).

C. Réun. (ALRé 250) "kàz zwazó, vóljè:zwazó, kàzó, kàlòz" (cage à oiseaux). Guad. "kalòj" (cage pour lapins, poules, oiseaux...); (LMPT) "kalòj, kalòj a pou" (poulailler, cage à poules; très petite maison).

683 "Tonnèl" la (tonnelle)

A. Le mot désigne, d'après Moral (1978 : 355), "une salle de danse construite en branchages et où a lieu le bal populaire". Mais pour le témoin 1, il s'agit d'une tonnelle construite devant la maison pour donner de l'ombre. Le mot paraît donc revêtu de différentes valeurs.

[tónèl/tōnèl/tōnèl/tōnèl/tunèl] < tonnelle.

[tabli 7] < établi. Le lexème créole est néologique par changement de référent (il ne désigne plus le "lieu où se trouve l'établi", LGRLF). Il est à noter cependant que les tonnelles servent parfois à abriter certaines entreprises, petits commerces, etc.).

[rémi:z 19] < remise. Emploi néologique (changement de référent).

[répózwa 19, 20] < reposoir. "Vx. Lieu où l'on peut se reposer" (LGRLF). Survivance.

[tāt 19] < tente.

B. En ce qui concerne la couverture de la tonnelle, les témoignages divergent, probablement en raison de variations locales : le témoin 13 dit qu'une tonnelle n'est pas couverte, alors que les témoins 11 et 12 insistent au contraire sur les matériaux de couverture : "pailles" de cocotier ou de "latanier" (not. 11), branches d'arbres (not. 12).

C. Réun. (RC) "sal vert". Guad. ?.

684 Toilettes

A. Le terme le plus utilisé est [watè] < waters ("lieux d'aisances" LGRLF). Mais on trouve également la variante [kómòd 2, 8, 10], issue du mot français "commodité" ((1677). Spécialt (euphémisme vieilli). Lieux d'aisances. *Aller aux commodités*" (LGRLF)). Il est possible que l'écart morphologique par rapport au français soit à mettre au compte, non du créole, mais de dialectes français (troncation). Nous considérons donc ce mot comme une survivance.

[latrin 3, 4, 5, 10, 16] < latrines. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'une survivance ou d'un emprunt récent au français d'Haïti (par le biais des discours des personnels de santé).

Quelques témoins usent d'euphémismes : [nā rajé 8, 12] "dans les broussailles", [ó bòd bayè 13] "au bord de la barrière", [nā bʔa 13] "dans les bois".

"Aller aux waters" [ókabinè 3] (< "aux cabinets"). Ce verbe est intéressant dans la mesure où il est issu d'un syntagme prépositionnel français conçu comme figé.

B. Réun. (RC 1974 : 64) "kómè, kabiné". Guad. (MB) "katich, kabiné; fè kabiné" (cabinets; aller aux...); (LMPT) "kabiné, watè; ay fè kabiné, ay owatè".

685 Jaden lakou (jardin d'agrément autour de la maison)

A. Cette carte gagne à être examinée avec la carte 673 ("Terrain autour de la maison"), dans la mesure où quelques lexèmes sont communs aux deux cartes, ce qui n'est pas étonnant les deux cartes faisant un peu double emploi. Il s'agissait de savoir si les témoins disposent ou non d'un terme particulier pour désigner la partie du jardin réservée aux plantes ornementales. Pour quelques-uns d'entre eux, il semble que ce soit le cas : par exemple, le témoin 11 use de [jadē flɛ̃] ("jardin de fleurs").

Nous remarquons en second lieu que le lexème simple [jadē] est rarement utilisé (pts 8, 18), les locuteurs usant en règle générale d'une forme plus complexe. Cette spécification tient au fait que les "habitants" ont souvent plusieurs jardins et qu'il convient de distinguer le jardin inscrit dans l'espace du "lakou" de ceux qui n'en font pas partie. Dans le système de culture du plateau de Rochelois (Sud d'Haïti), on trouve d'après Peeters (1979) quatre types de jardins. Notre témoin 6 distingue pour sa part deux jardins, le [ti-jadē] tout proche, et le [grā-jadē] situé à "l'autre bord", c'est à dire éloigné du lieu d'habitation (cf notice 6).

[jadē nā laku 1, 2, 19] litt. "jardin dans le lakou".

[jadē laku 1, 3, 5, 11, 12, 14+, 15, 16, 17+, 18+] "jardin lakou"

[jadē devā pòt 7, 10, 20/jadē d'evā pòt 15, duvā-pòt 12] "jardin devant porte, devant-porte". La dernière des formes citées est une ellipse. Nous retrouvons ce composé sur la carte 673 pour désigner le terrain qui se trouve autour de la maison.

[plātasyō devā pòt kay la 4] "plantation devant la porte de la maison"

[ti-jadē 6] "petit jardin" : nous avons vu que ce témoin oppose ce jardin au jardin situé plus loin de la maison (opposition [grā/ti]).

[jadē alātu 8] < alentour. Le témoin 15 glose un tour identique qu'il mentionne de façon spontanée comme "français", en l'opposant à [jadē laku] ("créole").

[jadē flɛ̃ 11] "jardin de fleurs".

[jadē bótanik 13] "jardin botanique". A notre connaissance, il n'existe pas de jardin botanique en Haïti.

[jadē délisyé 13] "jardin délicieux".

[jadē ātré 6] "jardin entrée" (par lequel on entre dans le "lakou").

B. La citation suivante permet de mieux appréhender certaines des désignations mentionnées. De plus, elle établit une relation explicite entre ornementation et protection magique, ce que les témoins de l'ALHa ne font pas, mais qu'il serait dommage de passer sous silence dans un Atlas Linguistique et Ethnographique.

"Plusieurs espèces végétales, toujours cultivées, sont disposées le long du sentier qui mène de l'entrée du lakou à la maison, contre les murs de celle-ci ainsi qu'en bordure de l'espace dégagé qui entoure la kay. Ces plantes sont ornementales et considérées comme telles : elles embellissent les abords de la kay. Elles sont plantées pour leurs fleurs, terme qui désigne en créole, non seulement les fleurs, mais également le feuillage coloré en rouge ou variégué des *Cordyline*, *crotons*, *Coleus* ou *Iresine*, par exemple. Une certaine recherche esthétique n'est donc pas absente dans l'aménagement des zones proches de la maison. Les femmes en particulier s'intéressent à toute nouvelle espèce ou variété ornementale, cherchant à en obtenir des graines ou des plantes [...] Mais, bien que les informateurs soient réticents à se confier sur ce point, plusieurs

de ces plantes ont pour fonction première de protéger le lakou et ses habitants contre des influences mauvaises, en particulier contre les *loa*, ou de porter chance. Certaines ornementales, comme *zizié pul*, ont aussi des usages médicaux [...] En résumé, les plantes ornementales ne peuvent être considérées uniquement comme telles. Le souci esthétique ne se dissocie pas d'autres fonctions magiques et médicinales. Ces plantes sont avant tout des *signes*. [...] En Martinique, Guadeloupe et Dominique nous avons pu observer le même phénomène, par ailleurs très répandu dans diverses sociétés humaines. Par exemple, en Europe, on sait que plusieurs plantes ornementales (pivoine) ou potagères (céleri, persil, sauge) avaient jadis des usages magiques ou religieux dont les jardiniers actuels n'ont plus la moindre idée." (Peeters 1979 : 12).

C. Réun. (ALRé247) "lâ ku:ʀ, le rɔ̃n ku:ʀ, le dɛ̃vã n pó:ʀt". Guad. (MB) "jarden bò kaz" (jardin ; champ planté en petits légumes) ; (LMPT) "jaden".

687 Yon bare (une cloison) ; installer une cloison

A. Les cloisons servent à isoler les unes des autres les différentes pièces de la maison, d'ailleurs souvent en nombre réduit (deux pièces) dans l'habitat le plus sommaire. On y fixe souvent des lithographies de saints ainsi que des coupures de journaux, avec, en bonne place, la photo du président.

[paravã 1, 8, 19] < paravent. Survivance.

[klwazõ 1/klézõ 4/kwazõ 6, 13] < cloison. Survivance. Seule la forme recueillie au point 1 échappe à la simplification phonétique.

[dékupé 3, 15, dékupasyõ 5] < découper. La première forme néologique est un dérivé impropre ; la seconde est construite à l'aide du suffixe nominalisant [-asyõ] (voir aussi carte et comm. 561 les dérivés [égzaminasyõ], [kalkilasyõ], [pãsyõ]. Le verbe correspondant est [dékupé 10, 16, 17, 20] < découper.

[séparasyõ 15] < séparation. Survivance (voir le réun. et le guad.).

[nas 17, not. 20] < nasse. Néologisme par changement de référent. Il est à noter que se maintient, de façon parallèle, un lexème [nas] "nasse".

[baray 16, baré 19] < barrage, < barrer. Le premier lexème cité constitue une survivance. La deuxième des formes est construite par dérivation impropre. Le verbe correspondant [baré 10, 11] est à classer, quant à lui, parmi les survivances : RC (1974 : 698) renvoie, à propos du mot réun. "baré" (arrêter, enclore), au FEW I, 257, a. [limit 2] < limite.

[kad 18] < cadre.

[ãkadrãmã 18] < encadrement.

B. Réun. (ALRé 251) "lâ dœmi sêparãsyõ, lâ klwã:zõ ã mwã:tsyé, lâ dœmi klwã:zõ, le bãràz mwã:tsyé" (cloisons qui ne vont pas jusqu'au toit). Guad. (MB) "séparasyon" ; (LMPT) "palisad".

688 Plafon (plafond) ; plafonner

A. Dans quelques cas, les témoins ont mentionné, sans doute par métonymie, le mot correspondant à "grenier" [gayta 1/galiita 1/galta 17, 18] (cf carte et comm. 654). La variante la citée est issue du mot français "plafond" : [plafō 1, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17+/plafmǫ̃ 7]. C'est une survivance. Le verbe associé est [plafóné 2/plafónē 4/plafōné 5/plafōnē 13, 15], également une survivance (< plafonner : "garnir (une pièce...) d'un plafond", LGRLF). Quelques synonymes sont mentionnés, parmi lesquels des survivances de termes techniques français : [plācéyé 2, 20/plācéyá 7/plācéyé 16] < planchéier, auquel correspond le substantif [plācé 19] (< plancher) et [bwazé 18] (< boiser). Nous les avons déjà rencontrés dans le comm. 631.

Nous relevons d'autres survivances, en l'occurrence les verbes [matlasé 5] < matelasser (rembourrer à la manière d'un matelas", LGRLF) et surtout [fōsé 16/fōsi 16]. Ce dernier verbe a pour étymon le terme technique français "foncer" ("garnir d'un fond", LGRLF).

B. Réun. (ALRé 251) "le plâfō, le plâfō àlè:f". Quad. (MB) "plafon" (rare : les cases n'avaient pas de plafond) ; (LMPT) "plafon, plafonné" (plafond, mettre le ...).

689 Lasal la (le salon) ; 686 Pyès kay la (pièce d'une maison)

A. Carte 689. Dans les maisons de deux pièces, le "salon" est la pièce qui sert "à recevoir le monde et à manger". On y trouve "habituellement une table avec quelque vaisselle : assiettes, tasses et verres ; puis deux ou trois chaises et une grande cruche poreuse ou "canari" contenant de l'eau fraîche" (Moral 1978 : 211).

Plusieurs témoins proposent deux mots.

[salō 1, 3, 4, 8, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20] < salon. Survivance.

[lasal 1+, 2, 7, 11/asal 14/nasal 16, 19/sal 2, 5, 6, 15, sal kay 10, 12, 16] < la salle. Survivance. Le mot désignait autrefois, dans des emplois "ruraux ou régionaux", "la pièce principale, où l'on vit" (d'après LGRLF). Quelques formes offrent une prosthèse : agglutination de l'ancien article français. Le segment [na] peut être mis au compte d'une assimilation progressive [u jwēn → nasal, not. 11, nā → lasal > nā nasal, not. 16]. La présence de formes issues de "salon" et de "(la) salle" témoigne d'usages distincts chez les colons eux-mêmes (les plus humbles d'entre eux usant probablement de "la salle").

[éstalasyō 13] < installation. Néologisme (par spécialisation de sens).

B. Carte 686. Nous pouvons faire la même remarque que ci-dessus : les témoins sont souvent en mesure de proposer deux formes distinctes.

Pour référer à une pièce de la maison, le mot le plus employé est [pyès, pyès kay] (< pièce, pièce de case). Mais quelques témoins font usage d'autres mots qui constituent autant de survivances :

[sal 5] (< salle ; ce mot possède en règle générale un sens autre ; cf le comm. 689.

[εām 8, 10, 17, 18, 20] < chambre : le créole conserve l'usage ancien français dans lequel "chambre" signifiait "pièce d'habitation" (d'après LGRLF). Nous remarquons que ce sens est particulièrement bien conservé dans l'extrême Sud-Ouest (pts 17, 18, 20). Le réun. offre la même forme.

[dépatémã 18] < département. LGRLF mentionne l'acception, glosée comme "rare", "élément résultant d'une division, d'un partage", très voisine de la valeur créole. Mais la présence en réun. du lexème "àpá:ʳtmã" (pièce) nous oblige à faire l'hypothèse d'une attraction paronymique en ce qui concerne la forme haït.

[but 20] < bout. Ce mot présente plusieurs sens en créole, parmi lesquels "bout, extrémité, morceau" (d'après Valdman *et al.* 1981). L'emploi est ici néologique ("morceau de maison").

C. Réun. (ALRé 252 compléments) "le sãlõ, là sãl de sézu:ʳ, le séju:ʳ" (salon) ; "là sãl à mājé" (salle à manger ; on n'y prend pas les repas ; elle est surtout destinée aux réceptions). (ALRé 251) "ēn ēãm, ēn pyès, ē àpá:ʳtmã" (pièce). Guad. (MB) "lasal" ; (LMPT) "salon" ; (LMPT) "pyès, pyès-kaz" (pièce d'habitation).

691 Galri (véranda)

A. "De l'abri le plus rudimentaire on passe à la maison moyenne par l'apparition d'un élément de confort et "représentation" qui est la galerie [...]" (Moral 1978 : 213). La galerie ne fait pas le tour de l'habitation paysanne : elle s'inscrit le plus souvent dans le prolongement d'une ou de plusieurs pièces (dont "la salle").

[galri 2, 5, 6, 10, 15, 16, 17, 18, 19/galéri 1, 3, 7, 8, 11, 12, 16, 20/galéri 4, 6, 14] < galerie. Le problème posé par l'ancien schwa français est résolu de différentes manières : soit la voyelle centrale est maintenue (cas le moins fréquent), soit elle se perd, soit encore elle se mue en voyelle étirée.

[laryé kay 3] : ce mot, sous diverses variantes, sert également à désigner l'avancée du toit au-dessus de la galerie (cf carte et comm. 649). Il semble bien que l'emploi soit ici métonymique.

[séré-pinèz 13] < serrer, < punaises : ce composé néologique doit son existence au fait que la maison paysanne est, faute de moyens, en général très inconfortable, souvent humide, et qu'en particulier la vermine y pullule. Sur la carte 654, le témoin 6 propose pour le grenier un composé du même type "V + N" [séré-défó].

[kulwa 13] < couloir.

B. Réun. "là vārõn, là má:ʳkiz, là gãlri (pt 26)". Guad. (MB) "galri, véranda" (véranda) ; (LMPT) "galri" (galerie (qui fait le tour de la maison), terrasse (en hauteur), véranda).

692 Mèb (meuble) ; 694 Chèz (chaise)

A. Carte 692. Le lexème est partout le même, si on fait abstraction des variations phonétiques qui montrent que les locuteurs sont relativement nombreux à maintenir une voyelle arrondie : [mèb/mèb̃, mèb̃] (< meuble). Le verbe correspondant est [mèblé 9, 17], une survivance également (< meubler).

Le témoin 1 mentionne la forme [jé mèb̃] pour "mobilier" (< jeu de meubles). Le réun. offre (point 19 de l'ALRé, carte 254) les formes très voisines "ē zé d mèb, ē zé d mèblé". Survivance.

Pour le témoin 19, une maison bien meublée est une maison qui a beaucoup de mobilier : [akõpli] (< accomplir ?, < accompagner ?). Sont considérés comme "meubles" par le témoin 8 les objets suivants : lit, table, pannetière, cruchon, armoire, table de toilette, coiffeuse, chaise, cruche, vaisselle. En se livrant à cette